MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-septième séance – Mercredi 12 mars 2025, à 17 h 30

Présidence de Mme Livia Zbinden, présidente

La séance est ouverte à 17 h 30 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M. Sami Kanaan*, vice-président, *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif, *Mme Fabienne Aubry-Conne (remplacée par M. Mark Giannelli)*, *M. James Berclaz-Lewis (remplacé par Mme Cecilia Zaugg)*, *M. Simon Brandt*, *Mme Danièle Magnin (remplacée par M. Jean-François Albanesi)*, *M. Alain Miserez (remplacé par M. Roger Gaberell)*, *Mme Bineta Ndiaye (remplacée par M. Jérôme Gasser)*, *Mme Hanumsha Qerkini (remplacée par M. Marc Dalphin)*, *Mme Melete Solomon-Kuflom (remplacée par M. Luis Vazquez)* et *M. Daniel Sormanni (remplacé par Mme Gabriela Sonderegger).*

Assistent à la séance: *Mme Christina Kitsos*, maire, *Mme Frédérique Perler* et *Mme Marie Barbey-Chappuis*, conseillères administratives.

CONVOCATION

Par lettre du 20 février 2025, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 11, mercredi 12 et lundi 17 mars 2025, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Je voudrais donner des nouvelles à M. Christian Zaugg sur la recommandation émise dans le cadre de la proposition PR-1651, concernant la construction de pavillons scolaires provisoires pour les écoles des Crêts-de-Champel et de Pré-Picot, votée par votre Conseil – ce dont je vous remercie.

Dans cette recommandation, il était question d'«étudier la possibilité d'implanter le nouveau pavillon scolaire de l'école des Crêts-de-Champel sur l'une des parcelles, propriété de la Ville de Genève, proche de ladite école, sise en dehors du préau».

Concrètement, il s'agit de trois parcelles. L'une est remplie d'arbres, en pente et située en partie en zone forêt, elle n'est donc pas adaptée. L'autre – au 2bis, route du Bout-du-Monde – abrite l'espace de vie enfantine (EVE) du Bout-du-Monde, qui accueille 28 enfants, il est donc un peu compliqué d'y installer des pavillons scolaires. La troisième – au 4, route du Bout-du-Monde – est une maison louée à une entreprise appelée Service Champel.

La Direction du patrimoine bâti (DPBA), ayant connaissance des interrogations d'usagers des Crêts-de-Champel et de votre Conseil au sujet de l'emplacement prévu des pavillons provisoires des Crêts-de-Champel sur le préau, a programmé en mars une nouvelle visite, avec le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), afin d'analyser des alternatives potentielles. Je mets tous les guillemets possibles, Monsieur le conseiller municipal, au vu des contraintes multiples, sachant que s'il y a des arbres, pour une construction provisoire, il est inimaginable d'en abattre même un ou deux. Il y a aussi des accès pompiers, des distances et des accessibilités à respecter. Il n'y a donc aucune garantie. Cela dit, au mois de mars, l'ECO et la DPBA retourneront pour être certains que l'édification sur le préau est bien la seule solution, puisque des parents d'élèves, des enseignants et un ancien enseignant indiquent qu'il y a peut-être d'autres possibilités. Il faut en être sûr, sûr, sûr.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Je vous annonce les absences ce soir de M. Alfonso Gomez, durant la première partie – il sera donc de retour à 20 h 30 –, de M. Sami Kanaan, qui sera absent toute la soirée, et de Mme Christina Kitsos, qui sera absente à partir de 20 h 30. Mme Perler est là, envers et contre tout!

Je vous signale également que, si vous avez des problèmes informatiques, la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) est présente jusqu'à 19 h dans la salle des Deux-Cents et pourra répondre à vos questions ou vous assister au besoin.

4. Questions orales.

Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Il y a une question d'Omar Azzabi à laquelle je n'ai pas répondu hier. Bien qu'il ne soit pas là, je vais quand même lui répondre. Il faisait référence à des cours de sport qui seraient dispensés à la pointe de la Jonction. Des cours de padel y sont effectivement organisés – mais ce n'est pas nouveau – par la Padel Academy. Ces activités s'inscrivent dans le cadre de la location des terrains de padel. Ceux-ci restent par ailleurs accessibles au public.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, la Ville de Genève n'a pas de lien contractuel avec le prestataire qui donne ces cours, la Padel Academy. La gestion de cette infrastructure relève de la responsabilité des exploitants des Halles de la Jonction. Voilà, Madame la présidente, c'est tout pour moi. Je vous remercie.

La présidente. Merci beaucoup, Madame la conseillère administrative. Madame Perler, souhaitez-vous prendre la parole dans le même élan que vous vous asseyez ou est-ce que cela va trop vite? On vous laisse donc la parole.

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci, Madame la présidente. J'ai quelques réponses à vous apporter. Ah… mais Mme Patricia Richard n'est pas là… Elle est là?

La présidente. Elle arrive.

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Très bien. Madame la conseillère municipale, s'agissant des travaux à la rue Pestalozzi une étude de faisabilité a été effectuée afin d'évaluer les contraintes et les conséquences d'une fermeture de l'ensemble de l'axe, en faisant notamment l'hypothèse d'un changement du tracé de la ligne de trolleybus. Cette solution s'est toutefois avérée difficile à mettre en œuvre et les Transports publics genevois (TPG) n'étaient pas vraiment d'accord. L'option n'a donc pas été validée et les études se poursuivent pour déterminer comment réaliser ces travaux sans changement majeur du tracé des lignes TPG. Par conséquent, l'information quant à une modification de la ligne de trolleybus ne devait pas être communiquée, puisque celle-ci n'a pas été validée. Je rappelle qu'une réunion d'information a été organisée en vue du chantier de la rue Pestalozzi et que des communiqués sont diffusés régulièrement, selon les besoins. Naturellement, je reste à votre disposition si vous avez des questions complémentaires.

J'ai également une réponse pour M. le conseiller municipal John Rossi qui s'inquiétait de la disparition de plusieurs places de livraison à proximité de la place Bel-Air. La création du contresens cyclable sur la rue du Rhône nécessite l'adaptation des places de livraison existantes. Cet aménagement a été effectué en concertation avec la Fédération des entreprises romandes (FER) et les différents commerçants du lieu. Il prévoit de nombreuses places de livraison au bénéfice des commerçants riverains. Cela dit, comme de nombreux chantiers privés sont en cours sur ce secteur, des tests pourront être effectués afin de s'assurer – en partenariat avec les commerçants et la FER – que la situation est satisfaisante. Le cas échéant, des mesures correctrices seront effectuées. Vous savez très bien que j'ai demandé au département de toujours étudier le moyen de répondre positivement aux demandes de places de livraison. En ce qui concerne les places pour les personnes à mobilité réduite (PMR), c'est une obligation.

J'ai une réponse pour Mme Anne Carron. Sa question concernait les travaux de la crèche de la Madeleine et était adressée à Mme Christina Kitsos, qui complétera très certainement du point de vue de la petite enfance. Les travaux de rénovation de la crèche de la Madeleine seront terminés au printemps 2026. Le Service de la petite enfance prendra possession des lieux pour une ouverture de la crèche en automne 2026.

J'ai également une réponse pour M. Pascal Altenbach sur les travaux en cours aux rues de Fribourg, Chaponnière et Neuchâtel. Ceux-ci se poursuivent selon les plannings prévus. Concernant les deux premières rues, il y a eu une consultation des commerçants durant la semaine du 24 février. Il s'agissait de faire un point sur l'avancement des travaux et d'évoquer les hypothèses de phasage de travaux pour les mois à venir, afin de connaître leurs préférences. Je le disais hier: les travaux sur l'emprise seront terminés à la fin du mois de mai et l'enjeu était de

définir, avec les commerçants et les restaurateurs, si l'on engageait les travaux sur la deuxième partie de la rue dès le début du mois de juin, sachant que cela correspond à la période à laquelle on peut installer les terrasses et réaliser le plus important chiffre d'affaires. Finalement, cette deuxième phase interviendra dans un second temps, à partir de l'automne 2025, conformément au choix des commerçants, afin qu'ils puissent exploiter leurs terrasses. Tous sont informés des travaux et la Ville considère avoir offert les meilleures conditions aux commerçants et restaurateurs pour réduire l'impact des travaux sur leur chiffre d'affaires.

Mme Yasmine Menétrey avait interpellé le Conseil administratif au sujet du sentier des Falaises et du «parc de l'hippopotame». Je devrai toutefois revenir plus tard sur le sujet, car nous n'avons pas encore la réponse.

M. le conseiller municipal Jérôme Gasser demandait si les travaux qui vont débuter à la rue de Carouge incluaient l'installation du chauffage à distance. Ce n'est pas le cas, puisque c'est la rue Prévost-Martin qui sera utilisée pour desservir le quartier.

J'ai une réponse pour M. Christian Steiner. Il voulait savoir sur quelle proposition du Conseil administratif s'appuient les travaux du Conservatoire. J'ai désormais les numéros: il y a la proposition PR-1452, délibération pour le verdissement numéro 1, et la PR-1614 – verdissement 2. Le financement des travaux du Conservatoire, à la place de Neuve, a été inscrit dans cette dernière. De fait, la PR-1452 incluait des projets de plantation – à la rue Leschot et à la rue du Cendrier – qui ont été mis en attente, alors que le projet de la place de Neuve pouvait démarrer sans attendre, car l'autorisation de construire avait été délivrée et qu'il n'y avait pas de recours ni de chantier connexe. On a donc inversé les projets, sans que cela ait de conséquence du point de vue financier, et cela permet d'avancer sur le verdissement du Conservatoire.

J'ai une réponse pour M. Pierre de Boccard au sujet des honoraires SIA. A la suite d'une intervention de la Commission fédérale de la concurrence en 2017, la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) a cessé de publier ses taux horaires maximaux. Depuis lors, la Ville de Genève poursuit de son côté la publication de tarifs annuels, en s'appuyant sur la dernière édition des tarifs de la KBOB et en évaluant régulièrement la nécessité d'une adaptation au renchérissement du coût de la vie. En 2024, une augmentation de 2% a été appliquée pour répondre aux pressions inflationnistes, de 2023 notamment. Chaque année, je soumets les honoraires des mandataires pour l'année qui suit au Conseil administratif. Pour 2025, celui-ci les a validés le 2 décembre 2024. Si cela intéresse M. Pierre de Boccard, il pourrait rédiger une question écrite et je lui transmettrai un tableau avec tous les tarifs que la Ville accorde aux architectes, aux dessinateurs, etc.

Mme Christina Kitsos, maire. Je voulais également répondre à quelques questions. Il y a celle de M. François Mireval sur la politique de la longue vie. Dans ce domaine, on part du principe qu'il n'existe pas un seul type de seniors, mais qu'il y a bien évidemment plusieurs parcours, différentes expériences de vie, et des besoins spécifiques, selon la situation actuelle de chacun, mais aussi selon le vécu de ces personnes. On essaie donc de prendre en compte tous les besoins particuliers.

Ensuite, il y avait une question d'Anne Carron concernant La Madeleine des Enfants, mais je crois que Mme Perler vient de répondre – je m'excuse de mon retard. *(Remarque de Mme Frédérique Perler.)* En tout cas, je peux vous dire qu'il n'y aura pas de suppression de places. Une fois les travaux terminés, cela nous permettra de créer 29 nouvelles places à la Madeleine. Nous aurons également 96 nouvelles places aux Eaux-Vives, à l'EVE Victoire Tinayre, qui est actuellement occupé par les enfants de la Madeleine, le temps des travaux de rénovation. On se réjouit que ces travaux puissent se terminer pour augmenter le nombre de places sur les secteurs Cité et Eaux-Vives.

Il y avait une question de Mme Cathy Jacquier sur les filets de la patinoire des Charmilles. Chaque année, on vérifie le dispositif de la patinoire des Charmilles, à la fin de la période de location des patins, début mars. Le changement de ces filets est déjà en cours par le Service de la jeunesse. Il sera finalisé avant la fin du mois. Nous aurons des nouveaux filets d'ici à fin mars. Comme vous l'avez très justement soulevé, il est essentiel que la Ville s'assure du bon état de fonctionnement de chaque espace, pour que tout le monde se sente à l'aise, qu'il y ait un confort pour toutes celles et ceux qui profitent et utilisent ces lieux publics, que ceux-ci demeurent accessibles et sécurisés pour l'ensemble de la population. Merci, j'ai terminé.

La présidente. Merci beaucoup, Madame la maire. Nous allons reprendre notre ordre du jour. Je vous rappelle que nous en étions restés, hier, au point 25, qui était le PRD-338 A.

5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le projet de délibération du 22 mai 2023 de Mmes et MM. Salma Selle, Christel Saura, Dalya Mitri Davidshofer, Amanda Ojalvo, Leyma Milena Wisard Prado, Matthias Erhardt, Valentin Dujoux, Ahmed Jama, Pascal Holenweg, Théo Keel, Jules Lorenzi, Corinne Bonnet-Mérier, Manuel Zwyssig, Bineta Ndiaye, Christian Zaugg, François Mireval, Patrizia de Saab D'Amore et Melete Solomon-Kuflom: «Des assemblées citoyennes pour plus de démocratie dans l'aménagement de la ville» (PRD-338 A)[1].

Suite du premier débat

La présidente. Je vous rappelle que la liste était close, mais qu'il restait aux membres suivants à prendre la parole. Je vous les cite à voix haute, puis je leur donnerai la parole: M. Jules Lorenzi, Mme Florence Kraft-Babel, Mme Cathy Jacquier et M. Pascal Holenweg. C'est à vous, Monsieur Lorenzi.

M. Jules Lorenzi (S). Merci, Madame la présidente. Effectivement, nous étions restés sur un débat qui avait pris une tournure assez regrettable. En fait, il s'agissait de propositions visant, une nouvelle fois, à instaurer simplement plus de démocratie dans notre Ville, dans les processus participatifs, dans ce cas précis pour les plans localisés de quartier. Qui pourrait être mieux placé pour parler des aménagements d'un quartier sinon les habitants eux-mêmes, qui vivent là au quotidien, qui sont les mieux informés, le plus au courant de ce qu'il faut faire, de ce qui est nécessaire pour leur environnement direct?

On était aussi restés, avec beaucoup de mauvaise foi de la part des bancs d'en face, sur le fait que ces initiatives ne fonctionnaient pas. On a entendu Mme Michèle Roullet – vous transmettrez, Madame la présidente – prendre un exemple français qui aurait échoué. Je vais prendre le parti inverse: je pense qu'il faut faire preuve d'un peu d'optimisme et je vais donc vous présenter des projets qui ont été un succès. Car si on part du principe que, vu qu'il y a eu deux échecs, un jour dans l'histoire, on ne doit plus mener de projet, cela impliquerait que l'on ne tente plus grand-chose au sein de ce Conseil municipal.

(La présidence est momentanément assurée par M. Ahmed Jama, premier vice-président.)

---

[1] *Mémorial* 182e année: Rapport, No 46, p. 8109.

Il y a eu de nombreux projets d'assemblées citoyennes. Mme Michèle Roullet parlait de la France et de la Convention pour le climat, menée par un gouvernement qui ne me semble pas être vraiment de gauche, où l'on a réuni des Français de tous bords *(remarque)*, de toutes confessions, de toutes les catégories socio-économiques, de toutes origines pour se réunir sur la question climatique. En définitive, on a eu l'élaboration de 150 propositions qui, toutes – à l'exception d'une seule –, ont reçu le soutien majoritaire de la population française. Donc, si vous pensez que l'assemblée citoyenne sur le climat en France qui parvient à convaincre l'ensemble de la population est un échec, je ne vois pas comment on pourrait vous convaincre. Malheureusement, si vous restez sur cette position, on ne peut plus rien faire.

Malgré tout, je vais continuer avec d'autres exemples. Ainsi, l'Irlande, grâce à ses assemblées citoyennes, a instauré le mariage pour tous et la dépénalisation de l'avortement. Ce sont des sujets qui dérangent dans les bancs d'en face. Mais de notre côté, nous estimons que ce sont des progrès sociétaux majeurs. Grâce à ce système d'assemblée participative, on donne une voix à la population. *(Remarque.)* Certes, en Suisse, on est encore vernis parce qu'on a un système de démocratie plutôt évolué, mais dans d'autres pays ces systèmes d'assemblées participatives permettent d'entendre des personnes qui, d'habitude, ne sont pas écoutées ou qui ne peuvent pas s'exprimer. *(Remarque.)* Et surtout, cela permet d'aboutir à des progrès significatifs.

Moins loin, en Ville de Lausanne, les contrats de quartier ont abouti à des projets tels que la création d'un terrain de foot ou la sécurisation d'un passage piéton. Ce sont des réalisations concrètes, toutes simples, obtenues grâce à des assemblées citoyennes, grâce au fait que des habitants se réunissent et font des propositions.

On a également entendu dire – je crois que c'était Mme Patricia Richard, vous transmettrez, Monsieur le président de séance – qu'il était important d'entendre les commerçants, plutôt que de faire des projets sans les informer. Eh bien, quoi de mieux qu'une assemblée participative pour entendre les commerçants? Qui dit assemblée citoyenne, dit représentation de toute la population. Dans ce vocable, on entend les commerçants, on entend les habitants, on entend les jeunes, on entend les personnes âgées, les PMR, l'ensemble de la population – dont les commerçants que vous prétendez défendre, mais auxquels vous refusez une voix au sein même de ces assemblées. Car ces assemblées, je le répète, ont pour but de permettre une large conciliation, d'offrir un espace de parole à l'ensemble des acteurs concernés par les modifications dans les quartiers, que ce soient les commerçants, que ce soient les habitants, que ce soient les personnes qui ne peuvent pas s'exprimer car on leur refuse le droit de vote ou n'ont tout simplement pas l'âge requis; et pourtant, ces personnes-là sont actives dans leur quartier, elles devraient avoir le droit de s'exprimer.

Je pense qu'on a déjà fait le tour de la question, mais je voulais revenir avec un élan plus optimiste et vous dire que, non, ce n'est pas parce que deux échecs, selon vous, sont arrivés qu'il faut balayer ce projet tout à fait raisonnable, un projet test qu'il faut mener. Ensuite, vous viendrez avec vos conclusions – nous viendrons avec les nôtres – et nous verrons si donner la parole aux citoyens pour les aménagements de leur quartier était une bonne idée. Je vous remercie. *(Applaudissements.)*

Mme Florence Kraft-Babel (PLR). Mon préopinant l'a dit très justement: nous ne sommes pas en France, nous ne sommes pas en Irlande. S'il faut aujourd'hui s'inspirer de la France pour gouverner en démocratie, je crois que nous sommes mal partis. Nous en sommes au point où la France est en train de se demander si elle ne devrait pas s'inspirer de la Suisse. Il a fallu le temps qu'il a fallu depuis la Révolution française pour qu'enfin les Français se posent les bonnes questions. Je pense qu'il n'est pas temps de faire marche arrière.

Tout a été dit – vous avez raison – sur ce sujet, sauf un petit détail qui vous a peut-être échappé ou que vous avez peut-être omis de préciser: vous introduisez, par ces assemblées citoyennes, dans notre système démocratique, construit de manière très solide en 1848, au moment de l'élaboration de la Constitution helvétique – qui est un modèle du genre de par le monde –, une espèce d'échelon intermédiaire entre la population, les élus et l'exécutif qui permettrait à un groupe de citoyens d'avoir un pouvoir décisionnel. Or, ces décisions, Mesdames et Messieurs, outre le fait que ces assemblées vont coûter quelque chose, car ces personnes vont se comparer aux élus, échapperont totalement au droit de référendum. En effet, cet échelon intermédiaire nous échappera, instaurant une sorte de communication directe entre la population et le Conseil administratif. La population n'aurait plus aucun droit de s'opposer, le cas échéant, à quelque chose qui se ferait dans un quartier. Vous n'imaginez tout de même pas que l'on fasse l'unanimité dans ces assemblées citoyennes, que tout le monde soit présent et unanime sur un projet? Je ne vois donc pas comment l'on peut vouloir échapper au droit primordial de notre démocratie de s'opposer à une proposition – je rappelle que nous sommes le seul pays au monde où quasiment chaque décision des élus est attaquable par référendum.

Ce petit détail, c'est une manière d'échapper au système, de créer une sorte de petit chemin direct de traverse, peut-être parce qu'on n'a pas envie de faire de la politique, parce qu'on n'a peut-être pas envie de faire campagne sur les stands, parce qu'on n'a peut-être pas envie de prendre le temps d'aller en commission ou de siéger en plénière. Je profite de cette occasion, en période électorale, pour dire à quel point tous ceux qui nous écoutent devraient être reconnaissants envers toutes celles et ceux qui prennent ce temps, qui sont élus et prennent au sérieux

leur engagement, vont dans les quartiers, dans les associations, qui s'engagent dans les commissions, prennent des rapports, défendent des idées. C'est effectivement un travail éminemment chronophage, et on peut imaginer que certains n'ont pas envie de le faire. Mais nous ne voyons pas pourquoi des assemblées, des petites assemblées de quartier, tout d'un coup, prendraient des raccourcis par rapport au chemin qui a déjà été assez complexe à mettre sur pied, qui est celui de notre démocratie quasi directe dans laquelle il existe tous les outils. En commission, nous avons reçu entre autres Mme Kitsos et M. Gomez; ils nous l'ont dit et redit: les outils existent.

Si vous voulez que d'autres groupes que celui des élus – au sein duquel il n'est déjà pas si simple de créer la communication – fassent des propositions, ce sont des fonctionnaires supplémentaires qu'il faudra engager pour étudier ces propositions, car on ne pourra pas, du jour au lendemain, imposer une idée parce qu'elle vient d'une assemblée de quartier. Elle doit quand même passer par les services, ce qui fait que l'on crée une sorte d'usine à gaz tout sauf souhaitable, selon moi, à notre échelon. J'appellerais cela du bricolage démocratique et cela n'a rien à voir avec notre noble Constitution que nous avons eu bien du mal à mettre sur pied et qui, en somme, ne fonctionne pas si mal, si l'on veut bien prendre le temps et l'énergie d'en utiliser tous les moyens.

En conclusion, nous ne voulons ni d'une dictature, ni de l'imposition d'un échelon intermédiaire entre la population, les élus et le Conseil administratif, et nous ne voulons pas d'une usine à gaz. Il est piquant de voir qu'une municipalité majoritairement de gauche, à l'exécutif comme au délibératif, trouve qu'il n'y a pas assez de concertation. C'est pourtant le mot principal de votre programme politique. Mais apparemment ça ne marche pas…

Que voulons-nous? Nous voulons des vrais chefs au gouvernement. Nous voulons des vrais décideurs au Conseil administratif, des gens qui ont de l'intuition, du pragmatisme, des visions. *(Brouhaha.)* Or, ce que nous avons vécu jusqu'à présent ne fonctionne pas, sans quoi ce texte ne serait pas arrivé dans ce plénum. Par conséquent, lorsque nous voterons ces prochains jours, il faudra bien réfléchir pour rééquilibrer ce Conseil administratif, mettre plus de chefs, mettre plus de droite, plus de personnes qui arrivent à mener les gens, sans avoir besoin de tout le temps faire des consultations et des sondages, des personnes qui ont une vision et de l'empathie avec la population.

Je terminerai en disant que si ce projet devait être voté en l'état, nous demanderions le troisième débat et, le cas échéant, nous ferions une étude pour savoir si le rajout de cet échelon est constitutionnel; cela n'est pas gagné. Par conséquent, s'il vous plaît, ne vous emballez pas; refusons cette fausse bonne idée. Je vous remercie. *(Applaudissements.)*

Des voix. Bravo!

(La présidence est reprise par Mme Livia Zbinden, présidente.)

Mme Cathy Jacquier (UDC). Madame la présidente, vous transmettrez à M. Zwyssig, car je voudrais lui répondre ainsi qu'à M. Lorenzi. Monsieur Zwyssig, vous avez parlé de *fake news*. La Radio télévision suisse (RTS) a pourtant fait un reportage sur ce sujet le 27 décembre; vous pouvez le visionner. Je ne pense pas que la RTS fasse des *fake news*. Et celle-ci a bel et bien titré «Neuchâtel tire un bilan mitigé de son application de l'Assemblée citoyenne». Peut-être qu'avant de prendre la parole, il faudrait s'informer de ce qui se passe…

C'est vrai, vous avez raison: nous avons voté ce projet au mois de mai. Toutefois, au mois de décembre, il y a eu ce reportage. Entre les deux, les choses ont changé. Maintenant, nous sommes au mois de mars, et il y a peut-être encore des choses qui ont changé. Les informations sont à la portée de tous, il faut donc se renseigner avant de dire qu'on diffuse des *fake news*.

A M. Lorenzi, je répondrai que l'Union démocratique du centre est en faveur des assemblées citoyennes, puisque nous sommes tous partisans de la Landsgemeinde, en tout cas en Suisse allemande. Vous dites que nous ne sommes pas proches des citoyens. *(Brouhaha.)* Mais ce projet pilote, Monsieur Lorenzi – vous transmettrez, Madame la présidente –, coûte 150 000 francs, alors qu'il a déjà été testé à Neuchâtel – sans parler de la France, comme l'a évoqué ma préopinante, regardons en Suisse. A Neuchâtel, le projet pilote n'a pas fonctionné. Et là, vous voulez donner 150 000 francs pour quel projet pilote? *(Brouhaha.)* Est-ce que Genève se prendrait pour la cuisse de Jupiter?

Eh bien l'Union démocratique du centre maintient son opposition et rejoindrait la position exprimée par ma préopinante du Parti libéral-radical si ce projet devait aboutir ce soir. Merci.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Madame Patricia Richard, vous voulez prendre la parole car vous dites avoir été mise en cause? Par qui avez-vous été mise en cause?

Mme Patricia Richard (PLR). M. Lorenzi. Il a clairement prononcé mon nom. *(Brouhaha.)*

La présidente. Allez-y, allez-y, on ne va pas épiloguer. Si vous avez été mise en cause, allez-y.

Mme Patricia Richard (PLR). Merci, Madame la présidente. Je vous laisserai transmettre à M. Lorenzi que Mme Richard ne prétend pas défendre les commerçants, Mme Richard le fait depuis 2007 avec l'appui du Parti libéral-radical. *(Brouhaha.)* Et que c'est grâce à Mme Richard et à tous les textes qu'elle a déposés que, maintenant, lorsqu'il y a des travaux, les commerçants sont avertis que sont organisées les fameuses séances d'information dont Mme Perler se prévaut et qu'elle a continué à mettre en place. Parce que, quand Mme Richard a commencé dans ce parlement en 2007, M. Pagani n'en avait rien à faire, des commerçants. Ceux-ci se retrouvaient un matin, en arrivant devant leur commerce, avec un trou devant leur porte. Merci. *(Remarque.)*

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale, pour cet éclaircissement. Monsieur Pascal Holenweg**,** vous avez la parole, puis nous procéderons au vote. Vous pouvez y aller!

M. Pascal Holenweg (S). Merci, Madame la présidente. Je commencerai par une sorte de rappel rituel que je me désole à chaque débat de devoir faire car cela porte sur une évidence. Mon camarade Jules Lorenzi l'a déjà rappelé: il n'est pas totalement inutile de lire les projets qui nous sont soumis avant de se prononcer sur eux et même de lire les rapports de commission avant ce prononcement, car le rapport contient les réponses déjà données à un certain nombre de critiques et de questions que vous avez posées.

Le projet de délibération que nous vous soumettons ne renverse pas les institutions de démocratie directe; il les complète, les renforce et les approfondit. Ce n'est pas parce que la première signataire de ce projet est tellement à gauche qu'elle sort carrément de son diagramme Smartvote – c'est ma camarade Salma Selle *(rires)* – que le projet devient révolutionnaire et subversif. Nous ne proposons pas d'abolir le Conseil municipal, même s'il nous arrive de penser qu'il le mérite *(rires)*, mais de créer une assemblée citoyenne, ne serait-ce que pour éviter de se retrouver, après avoir accepté un grand projet de construction ou d'aménagement, avec un référendum lancé ou soutenu par des gens, des milieux, des associations qui n'ont pas été entendus, ou pas assez, et qui coulent le projet en référendum. Nous ne proposons pas un engagement définitif mais seulement un projet pilote. Nous ne proposons pas une dépense pharaonique mais un crédit de 150 000 francs, soit environ un dixième de pour-mille du budget municipal; pour élargir la démocratie, cela ne paraît pas excessif.

Nous siégeons dans un Conseil municipal élu par une minorité du corps électoral. Même si la commune est, à Genève, le seul espace politique où la majorité de la population dispose du droit de vote et d'élection – puisque les étrangers en disposent –, seule une minorité de la population en use. Lundi, le taux de participation aux élections municipales, à treize jours du scrutin, était de 12,5%. Au final, on ne devrait pas être loin de 40% de participation, ce qui ferait quand même 60% d'abstention, et on en serait satisfaits, parce que ce serait mieux que d'habitude. Quarante pourcents de participation quand plus de 45% de la population n'a pas le droit de vote, cela signifie que toutes et tous ensemble, la totalité de ce Conseil municipal *(brouhaha)*, la totalité des conseillers municipaux *(tintement de la cloche)*, la totalité des partis ne peuvent prétendre représenter qu'un quart de la population de cette ville.

Et encore, ce ne serait qu'une prétention politiquement injustifiée. Comme nous sommes élus à la proportionnelle, nous ne représentons pas le peuple, nous ne représentons pas la totalité de la population, nous ne sommes les représentants que de nos seuls électorats personnels et de ceux de nos partis. Seuls celles et ceux qui sont élus à la majoritaire peuvent prétendre représenter le peuple, du moins représenter l'électorat actif. En effet, nous ne sommes pas en France, où les élus se présentent en représentants du peuple parce qu'ils sont élus au suffrage majoritaire. Aucun d'entre nous n'est le représentant de la population ou la représentante du peuple. Aucun d'entre nous ne peut faire du Mélenchon *(ndlr: Jean-Luc Mélenchon, député français)* et proclamer «je suis la République» ou «je suis la Commune». Nous ne sommes pas à Paris au printemps 1871, ni à Petrograd entre février et octobre 1917, ni à Barcelone en 1936, ni dans le Rojava aujourd'hui *(ndlr: Kurdistan syrien)*, nous sommes bien à Genève en mars 2025. Et puisque nous sommes à Genève, nous, nous sommes rousseauistes. Et, en bons rousseauistes, nous savons que le peuple n'est souverain que lorsqu'il n'est pas représenté. Nous ne le représentons pas, même quand nous prétendons parler en son nom.

Je fais une remarque incidente pour répondre brièvement à ma camarade Florence Kraft-Babel: la Constitution de 1848 était effectivement avant-gardiste… en 1848. En 2025, un certain nombre de lourds doutes planent. Par ailleurs, en bons rousseauistes d'aujourd'hui, et non en rousseauistes du XVIIIe siècle, nous savons que le peuple ne se réduit pas à celles et ceux qui disposent des droits politiques et institutionnels, que le peuple de la Ville, ce sont tous les habitants de la Ville, celles et ceux qui votent, celles et ceux qui ne votent pas, celles et ceux qui n'ont pas le droit de vote. Les citoyennes et les citoyens, les natives et les natifs, les étrangères et les étrangers, les majeurs et les mineurs.

Alors, faites un peu confiance aux habitantes et aux habitants de cette ville, à toutes et tous *(exclamation)* d'entre elles et à toutes et tous d'entre eux, ne craignez pas d'élargir un peu, de renforcer un peu, de revivifier un peu la démocratie

elle-même. Personne ne perdra rien à la proposition qu'on vous soumet, ni en pouvoir ni en légitimité. *(Brouhaha.)* La Ville de Genève sera tout simplement un peu plus la Ville de celles et ceux qui y habitent. Nous voulons élargir la démocratie, en permettant à celles et ceux qui ne disposent pas des droits politiques de peser vraiment sur les décisions politiques. C'est à ça que servent les assemblées citoyennes, à ça et à rien d'autre. A démocratiser la démocratie. *(Applaudissements.)*

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. *(Brouhaha. Remarque.)* Le tour de parole est clos comme je vous l'avais annoncé. Nous allons procéder au vote. Madame Selle, dites-moi… Vous avez été mise en cause? J'ai laissé Mme Patricia Richard réagir, je vais vous donner également la parole. Et après, nous voterons. *(Rires.)* Allez-y.

Mme Salma Selle (S). Je vous remercie, Madame la présidente. Ce n'est pas dans mon habitude de prendre la parole car je suis mise en cause, mais c'est un texte que j'ai écrit, c'est le premier texte que j'ai réalisé et qui sera voté. On l'a bien compris: il est ici question d'accès à la démocratie. Vous le savez très bien, nous sommes élus par le peuple mais pas par tout le peuple, et tout le monde n'a pas la capacité, les moyens, les mêmes accès à la politique que nous.

Le but n'est pas de remplacer le Conseil municipal. Nous aurions une assemblée citoyenne tirée au sort, afin de maximiser les chances d'avoir une assemblée représentative de la population dans son ensemble, en termes d'âge, de genre, de couleur politique. *(Brouhaha.)*

La présidente. Venez-en plus précisément à la mise en cause, Madame la conseillère municipale.

Mme Salma Selle. La mise en cause est sur le fait que je suis très à gauche…

M. Pascal Holenweg (S). Oui, c'est ça. *(Rires.)*

Mme Salma Selle. Oui, voilà… En fait, on a beaucoup de partis qui sont favorables à plus de participation dans le domaine de l'aménagement, et il est nécessaire de trouver de nouvelles façons de créer la ville avec la population qui l'habite. *(Protestations. Brouhaha.)* Et donc, à travers ce texte…

La présidente. Très bien. *(Remarque.)* Restons tranquilles… Le Parti libéral-radical, vous avez eu votre temps de parole… Maintenant, Madame Selle, je vous demande d'intervenir vraiment sur votre mise en cause.

Une voix. Elle est vraiment très à gauche…

La présidente. Les autres, encore une fois, on n'a pas besoin de vos commentaires… Madame Selle, intervenez sur votre mise en cause… Après, nous voterons.

Mme Salma Selle. Sur ma mise en cause… Je suis vraiment très à gauche *(brouhaha)* et, de ce fait, j'estime qu'il est très important de garantir l'accès de la population à la démocratie…

La présidente. Sur la mise en cause, Madame la conseillère municipale… *(Brouhaha.)*

Mme Salma Selle. … et je suis très, très engagée sur cette thématique. Je vous invite à soutenir ce texte. Je vous remercie. *(Brouhaha. Applaudissements.)*

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. La prochaine fois, il n'y aura pas de droit de réponse à une mise en cause si je ne l'ai pas entendue de mes propres oreilles.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée par 48 oui contre 24 non (1 abstention).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Un crédit budgétaire de 150 000 francs est ouvert pour permettre au Conseil administratif de financer la mise en place d'un projet pilote d'assemblée citoyenne tirée au sort afin de participer aux prochains plans d'aménagement d'envergure prévus en ville de Genève.

Art. 2. – Ce crédit de 150 000 francs servira aussi à l'élaboration d'un règlement d'application d'assemblées citoyennes, fixant entre autres les modalités de désignation des personnes membres et leur rôle.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 150 000 francs.

Art. 4. – Les dépenses prévues à l'article premier seront inscrites à l'actif du bilan de la Ville de Genève. La dépense sera amortie selon les règles en vigueur.

La présidente. Un troisième débat est demandé. Eh oui, il faut le faire voter, nous ne sommes pas dans une assemblée participative.

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par un tiers de l'assemblée (25 oui contre 46 non).

La présidente. Le troisième débat aura lieu ultérieurement.

6. Rapports de majorité et de minorité de la commission des sports chargée d'examiner le projet de délibération du 25 mars 2024 de M. Christo Ivanov: «Mise aux normes des locaux vides dans l'école des Eaux-Vives au bénéfice du Judo Club des Eaux-Vives et d'autres associations selon le compromis issu du projet de délibération PRD-301» (PRD-353 A/B)[1].

18 novembre 2024

A. Rapport de majorité de M. Vincent Milliard.

Ce projet de délibération a été renvoyé à la commission des sports le 25 mars 2024. Il a été traité, sous les présidences de Mmes Joëlle Bertossa et Alia Meyer, les 16 mai, 13 juin et 26 septembre 2024. Les notes de séance ont été prises par Mme Soraya Dussex et M. Nicola Nicastro que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Exposé des motifs

Le Conseil municipal de la Ville de Genève a voté le projet de délibération PRD-301 octroyant au Conseil administratif un budget de 50 000 francs pour trouver un espace suffisant pour la pratique du judo dans l'ancienne salle de l'ADC située dans l'école publique des Eaux-Vives.

Ce projet de délibération avait été l'objet d'un compromis pour l'utilisation de ladite salle communale. En effet, le Judo Club des Eaux-Vives (188 élèves) pourrait ainsi utiliser la salle du rez-de-chaussée pour une durée transitoire de deux ans à l'issue des travaux, car le club recherche une autre salle pour la pratique de son sport.

Au bout de ces deux ans transitoires, la salle communale devait, selon la promesse du Conseil administratif, être remise aux associations du quartier des Eaux-Vives qui ont un grand besoin d'un espace festif et de rencontre. Or, revenant sur sa promesse, le Conseil administratif envisage désormais de changer l'affectation de la salle pour y accueillir des migrants, ce que le projet de délibération voté par notre Conseil n'envisageait nullement.

Le présent projet de délibération entend permettre, d'une part, la concrétisation du projet de délibération PRD-301 et, d'autre part, maintenir l'affectation prévue de l'ancienne salle communale pour les associations locales.

---

[1] *Mémorial* 181e année: Annoncé et motion d'ordonnancement, N° 49, p. 7762.

Le projet de délibération PRD-301 ne prévoyait pas de travaux de mise aux normes ni de mise en conformité, or la salle est vétuste et mérite une rénovation partielle pour l'utilisation en toute sécurité de ces locaux.

En effet, il conviendrait de renouveler le plancher, fort vétuste, de permettre la mise aux normes de l'électricité, de faire également la rénovation des sanitaires avec son extension pour de nouvelles douches, de même que de nouveaux WC, etc.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Il est accordé au Conseil administratif un budget de 350 000 francs pour la rénovation partielle et la mise en conformité de l'ancienne salle de l'ADC pour que le Judo Club des Eaux-Vives puisse pratiquer ses activités dans l'école publique des Eaux-Vives.

Séance du 16 mai 2024

Audition de M. Christo Ivanov, auteur du projet de délibération

M. Ivanov présente la problématique de la salle communale de l'école des Eaux-Vives, où était installé un club de danse ainsi que la problématique concernant le Judo Club des Eaux-Vives. La commission des sports avait voté le projet de délibération PRD-301 avec une majorité de votes positifs. Un crédit destiné à étudier la faisabilité de l'utilisation mutualisée de la salle communale des Eaux-Vives par le parascolaire et par les associations, dont le Judo Club des Eaux-Vives, avait été accepté le 2 novembre 2022. Un courrier du Service des affaires communales a validé ce crédit budgétaire supplémentaire de 50 000 francs, le 9 janvier 2023. Une mise en conformité minimum de cette salle communale pour recevoir le Judo Club des Eaux-Vives pendant deux ans avait été discutée lors de l'audition de Mme Perler. Il avait été mentionné des travaux minimaux, notamment les sanitaires, l'électricité et la mise en conformité de la sécurité pour recevoir du public, pour un montant de 350 000 francs. Lors de la dernière plénière, la problématique du Judo Club des Eaux-Vives a été abordée, et il a été mentionné une future possibilité de déménagement dans le stade de Frontenex. A court terme, le club des Eaux-Vives a besoin d'un point de chute rapidement, d'où le dépôt de ce projet de délibération.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si le club a reçu assez de subventions supplémentaires pour leur permettre de rester à la rue des Vollandes.

M. Ivanov n'est pas au courant de ce montant.

Le commissaire demande si le club peut survivre jusqu'en 2027 avec une subvention de la Ville, si elle est proposée.

M. Ivanov indique que c'est une question très pertinente qu'il faudrait poser aux responsables du club, s'il y a une audition.

La présidente demande si l'école est en train de changer les vitres.

M. Ivanov explique qu'il y aurait eu des inondations au niveau du rez-de-chaussée. Les travaux seront reportés à l'été 2024. De plus, ils ont eu des problèmes au niveau de la toiture. Il indique qu'il serait important d'auditionner le Judo Club ainsi que Mme Perler, afin d'avoir un état des lieux. L'école semble avoir des problèmes de structures. Il est important de faire tous les travaux de mise en conformité en même temps, tout d'abord pour que ce soit disponible pour le parascolaire. Il y a un besoin d'avoir une salle communale afin d'organiser différents évènements.

Un commissaire rebondit sur le vote du projet de délibération PRD-301 et de l'affectation de la salle, où il était mentionné un crédit d'étude de faisabilité de 50 000 francs. Il demande si M. Ivanov a un retour sur ce crédit.

M. Ivanov explique qu'ils n'ont pas été dépensés pour le moment. L'étude de faisabilité n'a pas été mise en route. Il serait bon d'avoir une éventuelle réponse du département concerné.

La présidente suggère de formuler la demande par écrit pour dresser un état des lieux, considérant que c'est l'aspect le plus crucial à clarifier.

Le commissaire souligne que des informations partielles ont été diffusées dans les médias concernant l'attribution de cette salle et ses utilisations potentielles. Cependant, il indique qu'il reste encore des questions en suspens concernant la surface qui pourrait être réutilisée et la possibilité de diversifier les usages en fonction de la taille. Il évoque également la possibilité d'installer des gradins.

M. Ivanov répond qu'il est possible de diviser et d'adapter la salle, et que cela dépend des utilisateurs. Il explique que c'est très vétuste. Le montant est le minima pour faire de la mise en conformité.

Le commissaire ajoute qu'au cours de l'audition de Mme Perler, des questions ont été soulevées concernant la sécurité et les normes. Elle n'était pas certaine des exigences minimales nécessaires pour que cette salle soit utilisable en l'état.

M. Ivanov explique que, lorsqu'elle est venue, il a été mentionné un nouveau plancher, des travaux d'électricité et d'autres mesures sanitaires.

La présidente explique qu'il est important que les membres des clubs puissent se projeter.

M. Ivanov explique qu'il est nécessaire de trouver des solutions pour cette salle, afin qu'elle soit fonctionnelle, autant pour l'école que pour les clubs. L'école des Eaux-Vives sert de prototype. C'est la première école qui fait un horaire continu.

La présidente demande s'il y a des propositions d'auditions, dont celle du Judo Club des Eaux-Vives.

Un commissaire suggère d'auditionner Mme Perler ainsi que Mme Kitsos.

La présidente craint de faire de multiples auditions qui risquent de ne pas forcément donner de solutions aux clubs.

Le commissaire suggère de poser les questions principales par écrit.

M. Ivanov propose de demander si les 50 000 francs prévus pour l'étude de faisabilité de la salle ont été déjà dépensés. Il souhaite demander au département quel est l'état de l'école.

Le commissaire suggère d'entendre une personne du Conseil d'administration concernant l'utilisation de la salle, ce qu'ils souhaiteraient en faire. Il ajoute que si les 50 000 francs ont été dépensés, il faudrait demander les résultats ou un résumé de l'étude.

La présidente annonce qu'elle va formuler ces demandes.

Le commissaire demande si l'objectif du projet de délibération PRD-353 est de trouver du soutien ou s'il concerne l'utilisation de la salle. Il souligne l'importance de clarifier cela pour pouvoir traiter l'objet de manière appropriée.

M. Ivanov explique que le but est de trouver un point de chute, notamment à la salle communale des Eaux-Vives. La salle pourrait être utilisée de manière transitoire pendant deux ans. Tôt ou tard, des travaux devront être faits, notamment pour le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), car il est important d'avoir des endroits couverts en cas de mauvais temps.

Un commissaire indique qu'une caserne avait été prévue en ville de Genève. A la base, il y en avait quatre. Il demande si, avec tout ce qui a été construit, il ne serait pas possible d'avoir une caserne dans les nouveaux bâtiments, afin de pouvoir réutiliser l'ancienne caserne au club de judo.

M. Ivanov explique que tout a déjà été détruit et reconstruit pour faire un nouveau centre sportif omnisport.

Un commissaire demande une précision afin de savoir si la demande sera formulée par écrit plutôt que d'auditionner le club.

La présidente répond par l'affirmative, elle explique que ce projet de délibération PRD-353 est intéressant pour savoir ce qu'il se passe avec cette salle.

Le commissaire propose d'ajouter dans les questions la notion de subvention, notamment s'ils pouvaient bénéficier d'une subvention plus importante et durable qui leur permettrait de rester dans les lieux actuels en attendant la fin des travaux.

La présidente indique qu'elle espère avoir des réponses au mois de juin 2024.

Séance du 13 juin 2024

Audition de MM. Pierre Ochsner et Lionel Pasteur, Judo Club des Eaux-Vives

M. Ochsner, fondateur du Judo Club des Eaux-Vives, précise qu'il est professeur de judo et qu'il a repris le club de Sous-Moulin au début des années 1990. A la suite de cela, il a ouvert un club aux Eaux-Vives en 1997, à la demande des parents, car le quartier manquait d'activités sportives. Le club a été inauguré à la rue de l'Avenir, dans un garage. Durant la première année, environ 150 élèves étaient inscrits, et ce nombre est passé à plus de 200 élèves la deuxième année. En 2003, en raison de problèmes de propreté et de qualité des locaux, le club a déménagé à la rue des Vollandes, dans un ancien parking entièrement rénové. Des vestiaires, des planchers et une salle de 110 m² ont été aménagés pour offrir de meilleures conditions de pratique. En 2008, il est devenu président de la Fédération suisse de judo (FSJ), fonction qu'il a occupée jusqu'en 2014. Depuis, il donne des cours occasionnellement. Il a également fondé deux clubs de judo au Sénégal, dont un est un sport-études financé par une fondation allemande, accueillant entre 200 et 300 élèves.

Il souligne que le club des Eaux-Vives subit des infiltrations d'eau depuis des années. Il précise que l'immeuble appartient à une personne âgée en difficulté et que la régie refuse d'effectuer les travaux nécessaires, malgré des inondations récurrentes, le quartier des Eaux-Vives étant situé en bordure de l'eau, causant des remontées d'eau, notamment au niveau des caves. Ils rencontrent des difficultés dans la salle et des travaux sont prévus pour cet été. La salle communale adjacente a été libérée, et M. Miserez, membre du club et conseiller municipal, s'est engagé à contacter la Ville pour y avoir accès, ce qui serait bénéfique pour eux. Cette année, ils ont enregistré une augmentation du nombre d'élèves, passant de 120 à 200 élèves. Pour la prochaine rentrée, ils ne pourront plus accepter

de nouveaux élèves en raison de la capacité limitée de la salle. Il mentionne également que la salle pourrait être utilisée pour héberger des réfugiés ukrainiens. Il montre une photo d'une équipe de judo, dans laquelle nous voyons deux élèves ukrainiens bien intégrés.

M. Pasteur explique que ces dernières années, la Ville a apporté un soutien financier considérable, ce qui a permis d'assurer un bon encadrement des élèves et a transformé la vie au club. La croissance du club est attribuée à ce suivi, créant ainsi une communauté dynamique et durable. Le Judo Club atteint maintenant ses limites et souhaite que la Ville réponde favorablement à leur demande. Il précise qu'actuellement, ils n'ont pas encore reçu d'aide, mais ils percevront bientôt un montant de 43 000 francs. Cette aide leur permettra de couvrir une grande partie du loyer de la salle, qui s'élève à 51 000 francs. Ils doivent également faire face aux cotisations et s'adapter aux parents qui ne peuvent pas toujours payer. De plus, il est essentiel de rémunérer correctement les enseignants compétents qu'ils emploient. Il indique que l'accès à une nouvelle salle faciliterait grandement leur situation. Les parents expriment leur mécontentement en raison de l'insalubrité, non pas par manque d'hygiène, mais à cause des dégâts causés par les fuites. Des travaux importants sont nécessaires, représentant un investissement conséquent. De plus, la salle vieillit et coûte de plus en plus cher. Il souligne que des investissements lourds dans une salle sous-dimensionnée peuvent poser des difficultés et représentent des fonds qui pourraient être mieux utilisés pour les enfants. Ils peuvent finir par éprouver des difficultés à offrir un service de qualité dans ces conditions.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si cette salle appartient à un immeuble.

M. Ochsner répond par l'affirmative.

Le commissaire demande le montant du loyer.

M. Pasteur répond que le loyer est de 51 000 francs, et que si les frais d'entretien sont comptés, ils atteignent les 60 000 francs.

Le commissaire explique qu'il est incohérent que les services publics n'interviennent pas en cas d'infiltrations d'eau dues à des problèmes structurels de l'immeuble.

M. Pasteur ajoute qu'il y a des aspirations d'eau qui remontent, des réfections de l'étanchéité des bassins, colmatage des fissures, réfection des parois intérieures/extérieures, et d'autres dégâts. Il indique que ceux-ci détruisent constamment les lieux et que ces petits travaux ne sont pas efficaces à long terme.

Le commissaire indique que si le service d'hygiène intervient sans faire une cessation d'exploitation, ils sont dans l'obligation de faire des travaux. Cependant, le service d'hygiène pourrait toujours décréter que les activités ne peuvent pas continuer dans cette salle. Il explique que la propriétaire devrait se renseigner au niveau des assurances et envisager de prendre une hypothèque. Il ajoute qu'il trouve le loyer élevé compte tenu des conditions actuelles.

M. Ochsner ajoute que le sous-sol, où se trouvent les vestiaires et une salle permettant aux parents de regarder leurs enfants, est également concerné. Il explique que la propriétaire, âgée de plus de 80 ans et dont la fille est en situation de handicap, n'a pas les moyens de s'engager pour les travaux nécessaires. Ils ont fait appel à une entreprise qui a découvert que des bassins de rétention d'eau ne sont pas vidés. Il précise que ce n'est pas au club de réaliser ces travaux, mais à la propriétaire.

Un commissaire demande si la Ville de Genève verse une subvention qui permettrait de compléter le loyer.

M. Pasteur répond que cette subvention permet de compléter l'activité, et qu'il a exposé le chiffre pour simplement la comparer au loyer. Il peut mettre ce montant vis-à-vis d'autres dépenses. Il ajoute que les salaires correspondent à 99 000 francs.

Le commissaire demande à combien sont les cotisations pour enfants ou adultes.

M. Pasteur répond que les frais s'élèvent à un maximum de 530 francs par an pour les adultes et les enfants. Ces frais sont calculés au prorata et dépendent de l'activité des élèves. Ils s'efforcent également de prendre en charge les déplacements. Il ajoute que plus les élèves grandissent, plus le soutien du club devient nécessaire.

Le commissaire mentionne le projet du futur terrain de football à Frontenex, il demande si on leur a suggéré ces locaux neufs.

M. Ochsner répond qu'ils ont effectivement déjà été contactés, mais que ce terrain est prévu pour 2028. Idéalement, ils souhaiteraient résoudre la situation rapidement, étant donné que cela fait déjà trois ans.

Une commissaire exprime son étonnement quant à la légalité de l'insalubrité persistante dans des lieux fréquentés par des enfants. Elle souligne également que la salle des Eaux-Vives ne constitue pas une solution viable, compte tenu des projets discutés pour son utilisation. Elle souhaite savoir quelle est l'urgence de trouver une nouvelle salle pour le long terme.

M. Ochsner explique que l'urgence découle de l'augmentation des dommages, des interventions récentes des plombiers et de la persistance de dégâts

non réparés. De plus, les moisissures se propagent de plus en plus, rendant les lieux de moins en moins utilisables. Grâce à l'aide financière de la Ville, ils parviennent à maintenir l'activité.

La commissaire demande s'ils ont chiffré les travaux nécessaires.

M. Pasteur indique qu'un devis daté de mai a été établi, s'élevant à 16 653 francs pour les travaux de première urgence. Ce montant est susceptible d'augmenter une fois que tous les dégâts auront été constatés.

La commissaire demande si, une fois le problème résolu, ils pourront rester dans ces locaux jusqu'au déménagement à Frontenex.

M. Pasteur répond négativement. Il souligne que de plus en plus d'enfants participent à des tournois et que la salle actuelle, trop petite, ne convient pas à leurs besoins. Cette situation limite le potentiel de progression des enfants. L'objectif est de dynamiser la vie locale. L'évolution des enfants au Judo Club est contrainte. Il ajoute que, post-Covid, les demandes ont considérablement augmenté et que certaines devront être refusées en raison des conditions de la salle. Il précise que le club dépense 8000 francs pour le nettoyage afin de maintenir des locaux aussi propres que possible et accueillir un maximum de personnes. Il mentionne que la salle adjacente est idéale pour les enfants et que la salle actuelle a largement dépassé sa durée de vie utile.

Une commissaire demande s'ils ont eu un retour de la Ville de Genève, tel qu'un courrier ou une réponse concernant cette salle.

M. Pasteur explique qu'ils sont au courant qu'il y a des discussions en cours avec la Ville et que celle-ci est ouverte à trouver des solutions, mais ils n'ont pas encore reçu de retour officiel qui donne suite à leur demande.

M. Ochsner ajoute qu'ils avaient soumis une demande et qu'ils ont entendu dire que cette salle pourrait être partagée ou entièrement allouée aux réfugiés ukrainiens.

La commissaire demande s'ils n'ont donc pas eu de retour de la part de la Ville de Genève.

M. Ochsner répond par l'affirmative.

Un commissaire félicite leur engagement et leur travail. Il exprime leur sensibilité envers ce projet, rappelant qu'ils avaient déjà discuté du Judo Club lors du précédent projet de délibération PRD-301. A cette époque, il était clair que la salle communale ne pouvait pas être utilisée en raison de non-conformités électriques, ce qui empêchait les activités du Judo Club. Une utilisation temporaire avait été envisagée à court terme, en attendant que le Conseil administratif déli-

bère sur les diverses demandes, notamment celles du parascolaire. Il mentionne le vote du projet de délibération PRD-301 concernant un budget de 50 000 francs pour réaliser une étude de faisabilité, notamment en matière de sécurité, en vue de l'intégration temporaire de la pratique du judo dans une partie de la salle communale des Eaux-Vives. L'objectif était de trouver une solution optimale, mais il souligne que ce processus n'est pas facile et que c'est probablement la raison pour laquelle ils n'ont pas encore reçu de retour. Il demande s'ils ont identifié d'autres lieux qui pourraient répondre à leurs besoins.

M. Ochsner répond qu'ils n'ont pas trouvé d'autres lieux. Il mentionne qu'ils avaient une solution temporaire qui consistait à installer un prolongement de la scène, afin d'en faire un podium. Il indique qu'ils ont connu pire que cela, ayant commencé dans un garage et qu'ils ont vu des lieux de judo dans des endroits particuliers.

Le commissaire explique que la difficulté pour la Ville de Genève serait de ne pas prendre de risques, qu'il faudrait trouver un accord avec la propriétaire. Il estime que les autorités publiques ne peuvent pas se permettre de mettre à disposition une salle non conforme pour accueillir des enfants. Il souligne la complexité de concilier les besoins d'un quartier de plus en plus dense avec une diminution des espaces libres. Il suggère qu'il pourrait être judicieux d'explorer d'autres espaces, avec la possibilité que la Ville prenne en charge une partie significative du loyer.

M. Ochsner fait remarquer que trouver une salle aux Eaux-Vives est une tâche compliquée. Il mentionne qu'ils avaient envisagé de louer un ancien garage il y a quelque temps, mais que le loyer était trop élevé. Il explique que la Ville les subventionne depuis seulement trois ans; auparavant, pendant plus de vingt ans, ils étaient autofinancés.

M. Pasteur explique que le Judo Club n'est peut-être pas la solution la plus rentable pour la Ville de Genève. Il souligne que ce sport nécessite de l'espace et qu'il serait idéal que les enfants puissent évoluer au sein du même club. Il souligne que la recherche de fonds n'est pas leur priorité, mais plutôt un moyen d'offrir ce service aux enfants.

Un commissaire demande si la Ville a proposé des solutions pour des lieux à court et long terme, et s'ils ont reçu une proposition formelle pour le terrain de Frontenex.

M. Ochsner répond par la négative. Il mentionne que Mme Barbey-Chappuis les a aidés pour ce terrain, mais aucune proposition formelle n'a été faite. Il explique qu'une salle était également envisagée aux Bois-des-Frères, mais elle a été réduite de 250 m² à 50 m², ce qui, selon lui, ne justifie pas le déplacement étant donné l'éloignement des Eaux-Vives. Il souligne que tout devrait être regroupé au même endroit.

Le commissaire demande s'ils n'ont pas non plus reçu de propositions informelles pour des lieux à court terme.

M. Ochsner répond par l'affirmative.

Le commissaire évoque la future salle omnisport à la gare des Eaux-Vives et demande si elle pourrait accueillir le Judo Club.

M. Ochsner répond que cette salle est trop petite et n'est pas adaptée à leurs besoins. De plus, ils n'étaient pas prévus pour cet emplacement.

Une commissaire demande s'ils ont interrompu leurs activités ou s'ils continuent de donner des cours.

M. Ochsner répond qu'ils continuent leurs activités avec beaucoup de succès, organisant même des tournois.

La commissaire demande s'ils ont exploré tous les quartiers des Eaux-Vives à la recherche d'une salle appropriée.

M. Ochsner répond qu'ils n'ont trouvé aucune salle adaptée.

La commissaire demande ce qu'ils attendent de la Ville de Genève.

M. Ochsner exprime le souhait d'avoir accès à la salle appartenant à l'école des Eaux-Vives.

Un commissaire estime que ces conditions ne sont pas acceptables pour des enfants et critique le manque d'engagement des magistrats.

M. Ochsner réfute l'opinion du commissaire en mentionnant le soutien de M. Gomez.

Une commissaire demande s'il est envisageable de trouver une solution temporaire pour les tournois ou s'il est impératif de trouver une solution à long terme.

M. Ochsner répond qu'ils ont déjà une solution pour les tournois, citant la salle communale de Sous-Moulin.

La commissaire demande si les tournois peuvent perpétuer dans cette salle communale.

M. Pasteur explique que le problème ne réside pas dans la tenue des tournois, mais dans les conditions d'entraînement nécessaires pour préparer efficacement les compétitions. Il souligne qu'idéalement, ils devraient pouvoir s'entraîner dans un environnement qui reflète les conditions réelles.

La commissaire demande s'il y a une possibilité de se mutualiser avec un autre club.

M. Ochsner répond qu'ils sont déjà en mutualisation avec le club de Sous-Moulin, dont il était le gérant. Il explique que c'est à la suggestion des parents des Eaux-Vives qu'il a fondé le Judo Club.

M. Pasteur ajoute qu'ils ont la responsabilité des enfants et qu'ils bénéficient du soutien des parents. Il souligne l'importance que la salle reste proche des habitués pour faciliter l'accès aux parents, car la distance pourrait poser des contraintes supplémentaires. Il insiste sur le maintien des liens entre les enfants, qui sont essentiels pour leur développement.

La commissaire demande s'il serait envisageable de reprendre une salle de fitness.

M. Ochsner répond qu'ils n'ont pas encore exploré cette possibilité.

La commissaire suggère d'explorer les salles de fitness, car elles sont souvent déjà équipées de douches et de vestiaires. Elle souligne qu'il ne faut pas seulement considérer le loyer, mais prioriser l'espace, sachant que la Ville de Genève peut apporter un soutien financier.

M. Pasteur indique qu'ils poursuivront leurs recherches, même pour des solutions à court terme.

Un commissaire demande s'ils ont envisagé de collaborer avec le club de tennis de table UGS, leurs voisins, pour renforcer leur demande. Il l'encourage à unir leurs forces et à mobiliser les parents pour augmenter leur impact.

M. Ochsner explique qu'il envisagera de contacter le club de tennis de table et de s'adresser aux parents lors des élections le printemps prochain.

Une commissaire demande qu'ils signalent à la commission tout espace qu'ils trouvent, afin de bénéficier d'un soutien financier éventuel.

M. Ochsner répond par l'affirmative.

Séance du 26 septembre 2024

Audition de Mme Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Philippe Meylan, directeur, et Mme Marta Mato Sabat, adjointe de direction technique de la Direction du patrimoine bâti (DPBA)

Mme Perler introduit le sujet en disant se rappeler que la commission souhaitait discuter de ce projet de délibération.

Une commissaire explique qu'elle avait demandé cette audition lorsqu'elle était présidente, car la commission n'a jamais eu de retour sur les 50 000 francs

votés sur le projet de délibération PRD-301. Cette demande a été faite afin d'avoir une réponse quant à cette décision qui a été prise en janvier 2023.

Mme Perler explique que ce montant n'était pas suffisant pour des travaux. Il fallait compter 300 000 francs afin d'y procéder.

La commissaire explique que la commission des sports n'a jamais eu de retour sur le crédit d'étude.

M. Meylan explique qu'une étude de faisabilité avait été faite, en mandatant un bureau d'architecte pour voir dans quelle mesure il aurait été possible d'installer le Judo Club dans cet espace. Cela est assez compliqué, dû aux installations sanitaires (vestiaires, douches) inexistantes dans les lieux. Malgré un sous-sol relativement développé, celui-ci est dans un état de vétusté très avancé. C'est à la suite de cette analyse que l'on est arrivé à la conclusion du coût de 300 000 francs pour y installer le Judo Club, et cela de manière extrêmement sommaire (c'est le montant minimum pour pouvoir entreprendre quelque chose là-bas). A cela s'est ajoutée une demande du Service des écoles.

Mme Perler explique que le département était en train d'effectuer les études de faisabilité quand, dans le cadre des travaux sur les doubles vitrages, il y a eu un besoin du département de Mme Kitsos en lien avec du parascolaire (une requête demandant de disposer de places supplémentaires pour le parascolaire). Il fallait donc à la fois reloger 300 enfants pendant huit mois, le temps des travaux liés au double vitrage des écoles, et des besoins pour les places de parascolaire. Ainsi, un conflit d'usage se profilait.

Mme Perler explique ainsi qu'une discussion a eu lieu entre elle et ses collègues, M. Gomez, Mme Kitsos et Mme Barbey-Chappuis, afin de trouver des solutions pour mutualiser les espaces (et donc parvenir à une implantation du Judo Club). Ces espoirs ont été déçus pour des raisons logistiques, car il n'est pas possible d'envisager de déplacer des tatamis (très lourds) pour ensuite mettre en place des tables et des chaises pour le parascolaire.

Le Conseil administratif, au mois de septembre, a pris la décision d'attribuer la salle communale des Eaux-Vives jusqu'à la fin des travaux de double vitrage et de transformation des cuisines de production. C'est donc seulement à partir de 2028 que l'on pourrait envisager d'y installer le Judo Club. Cependant, il resterait, de manière pérenne, deux niveaux situés dans l'aile administrative de la salle communale des Eaux-Vives pour les besoins du parascolaire, ce qui ne serait toutefois pas incompatible avec l'implantation du Judo Club.

Mme Perler attire l'attention de la commission sur le fait qu'il faudra également négocier avec les habitants du quartier pour attribuer cette salle communale au Judo Club, car des promesses différentes avaient été faites aux habitant-e-s,

lors de l'installation provisoire de l'ADC, soit qu'ils retrouveraient leur salle communale.

M. Meylan explique qu'il est très compliqué de passer de parascolaire et réfectoire à salle de judo. Il faudrait chaque jour installer le restaurant scolaire, puis tout retirer et stocker à 14 h afin de mettre en place les tatamis et faire la même chose à la fin du cours de judo.

M. Meylan explique qu'il est évidemment impossible d'installer les chaises et les tables sur les tatamis. La manipulation d'un tatami est compliquée, car il est très lourd. De plus, le judo fonctionne sur une période longue de la journée, pas uniquement le soir, et il est impossible de passer par le préau pendant les horaires scolaires. Il faudrait donc entrer par une entrée annexe, qui est une servitude en faveur de la Ville, mais qui est en principe fermée le soir. Tout cela est difficile à organiser. Les travaux dans les écoles sont compliqués, car il faut pouvoir travailler avec la présence des élèves. Les chantiers de mise en conformité des vitrages sont effectués classe par classe et il y a donc nécessité de déplacer temporairement les élèves. Il faut également désaffecter le réfectoire et la cuisine scolaire actuels qui devront également être rénovés. Voilà les besoins du Service des écoles pour que l'école puisse continuer de fonctionner correctement jusqu'à la fin du chantier en 2028.

Questions des commissaires

Un commissaire explique que lorsque la commission a voté le projet de délibération PRD-301, la commission a voté les 50 000 francs qui ont été dépensés. Lors de l'audition du 7 décembre 2023 du département et de M. Meylan, ce dernier a expliqué: «Le Conseil municipal a voté un projet de délibération pour étudier la faisabilité de mettre le judo dans la salle des Eaux-Vives, la conclusion a été la suivante: c'est faisable, mais il y a un montant de l'ordre de 400 000 francs pour installer cela et pouvoir rouvrir. L'idée est de revenir au Conseil municipal avec des informations supplémentaires.» Cependant, si on lit l'invite du projet de délibération PRD-323, les 350 000 francs sont ce qui manque aux 400 000 francs. S'il n'est pas possible d'installer un club de judo dû à la cantine, il faudrait donc trouver un plan B pour le judo et modifier l'invite pour valider les 350 000 francs qui pourraient permettre de faire les mises en conformité nécessaires (électricité, WC, etc.). L'on pourrait aider, le cas échéant, le club de judo en votant une aide financière, ce qui permettrait d'effectuer des travaux afin qu'ils restent dans leur local actuel jusqu'en 2028. Le commissaire explique, ensuite, qu'il y aurait également une possibilité de construire un bâtiment annexe à Frontenex pour y mettre le tennis de table et le judo.

M. Meylan explique qu'une étude de faisabilité sera menée sur le périmètre Frontenex-Richemont.

Le commissaire demande à nouveau si, à l'heure actuelle, installer le club de judo dans l'école des Eaux-Vives est impossible.

Mme Perler confirme que jusqu'en 2028, ce ne pourra pas être fait.

Le commissaire dit qu'il faut trouver une solution d'urgence pour mettre le club de judo quelque part. Il faudrait modifier la première invite pour demander la mise en conformité de la salle des Eaux-Vives et faire une deuxième invite afin de trouver un plan B pour le judo et voter une enveloppe financière pour mettre en conformité leur salle actuelle.

M. Meylan explique que la mise en conformité n'aura pas lieu. Ce qui a été prévu, ce sont des installations extrêmement provisoires pour un usage du judo.

Le commissaire dit que ce serait bête de ne pas utiliser l'argent de ce projet de délibération pour faire un minimum de travaux.

M. Meylan explique que cela ne vaut techniquement pas la peine aujourd'hui, car l'ampleur des travaux pour être en conformité dans cette salle reviendrait à dépenser plusieurs millions. Les discussions sur ces millions pourront avoir lieu quand la décision de refaire de cette salle une salle communale, ou d'en faire un espace définitif pour les écoles, sera prise. Plus rien ne fonctionne là-bas, plus aucune installation n'est conforme et donc le montant proposé correspond à la philosophie d'un lieu provisoire. Le parascolaire, lui, ne nécessite pas de travaux particuliers.

Mme Perler explique que la demande du Conseil municipal était que le Judo Club puisse trouver un autre endroit où s'installer provisoirement.

Le commissaire explique qu'un accord avait été conclu, qui disait que le Judo Club libérerait la salle en 2028 afin de rendre la salle à la population.

Mme Perler explique que si le Judo Club n'avait toujours pas trouvé de solution en 2028, le Conseil municipal pourra revenir sur cette question, pour autant que la population des Eaux-Vives renonce à la salle communale, qui sera donc utilisée par le Judo Club de manière provisoire. Cependant, s'il y a une possibilité à Frontenex, le club de judo n'aura pas besoin de passer par la solution provisoire aux Eaux-Vives.

Le commissaire souligne qu'actuellement, 300 enfants pratiquent le judo dans des conditions sanitaires non optimales. Il faut donc trouver une solution. Le club serait capable d'enlever et de remettre les tatamis avant et après chaque entraînement selon le commissaire.

M. Meylan explique que le club n'est pas convaincu par cette solution. Ils souhaitent la salle pour eux.

Le commissaire explique que chacun doit faire un pas vers l'autre pour une mutualisation des salles.

M. Meylan explique que ce sera compliqué, car le club et l'école n'ont pas les mêmes besoins.

Un commissaire aimerait mieux comprendre la chronologie des travaux et la situation actuelle jusqu'en 2028.

M. Meylan explique que le réfectoire ne sera plus accessible d'ici peu afin de commencer les travaux de remplacement des vitrages. Dans le projet de judo, l'idée était de travailler sur un nouveau plancher qui mette tout à l'horizontale et de régler quelques détails au niveau de l'éclairage. En dessous, des vestiaires et des loges existent déjà et sont dans un état de dégradation très avancé.

M. Meylan explique que les demandes étaient d'effectuer des travaux afin d'avoir des vestiaires pour les garçons, les filles et les entraîneurs adultes. Par conséquent, il faut installer des douches. Les architectes ont travaillé sur cette demande et ont trouvé une solution: acheter des cabines de douches préfabriquées qui seront posées dans les vestiaires actuels dans lesquels il n'y a pas de douches. Ces solutions sont de type bricolage et ne tiendraient que quelques années, mais le but était de respecter une enveloppe financière raisonnable sans passer par une demande de crédit. Concernant le parascolaire, il n'y a pas besoin de modifier le sol.

Le commissaire aimerait en savoir plus sur la durée des travaux liés au parascolaire.

M. Meylan explique que les chantiers de changement de vitrage ont déjà commencé.

Le commissaire aimerait savoir jusqu'à quand durera le chantier.

M. Meylan répond qu'il durera jusqu'en 2028. C'est un chantier très long, car les travaux se font classe après classe, et l'école des Eaux-Vives est très grande.

Le commissaire demande si la salle sera principalement occupée entre 12 h et 14 h.

M. Meylan confirme, mais ajoute qu'elle sera également occupée en fin de journée, car des enfants y seront accueillis.

Le commissaire explique que la demande du judo était de 280 m² sur un sol souple, avec une installation de tatamis de façon permanente. Il demande si cette solution, en enlevant les tatamis et à une taille réduite, serait également impossible.

M. Meylan explique que ce serait compliqué, et confirme que ce serait impossible sur la scène, qui est un espace inutilisable dans l'état actuel pour des raisons de sécurité liées aux anciennes installations scéniques.

Le commissaire souligne que, quoi qu'il en soit, les horaires d'activité du judo entreraient en conflit avec le parascolaire, car les entraînements se dérouleraient après 16 h.

M. Meylan explique que des entraînements auraient même lieu avant 16 h. Les besoins d'horaires entreraient en conflit.

Le commissaire demande s'il y aurait également un conflit dû aux accès.

M. Meylan confirme.

Mme Perler précise qu'il n'est pas autorisé de traverser un préau durant les horaires scolaires.

Une commissaire demande pourquoi, dans des bâtiments qui appartiennent à la Ville, des espaces sont dans un état si vétuste et en mauvais état, et aimerait savoir si la Ville n'est pas dans l'obligation d'entretenir ses bâtiments.

M. Meylan répond que oui. Il y a eu une mise à disposition de l'ADC pendant plus de vingt ans avec une dérogation annuelle de la police du feu. La salle a été bloquée pendant ce temps-là, car il était inutile de procéder à des rénovations avec un équipement provisoire car, à terme, le but était de trouver un endroit pérenne pour l'ADC.

La commissaire ne comprend pas comment cette salle pourrait être redonnée à la population en 2028, vu que celle-ci semble inutilisable.

M. Meylan explique qu'il faudra passer par une décision de crédit.

La commissaire demande pourquoi ne pas procéder à des travaux tout de suite.

M. Meylan explique qu'à l'heure actuelle, il n'y a même pas de décision politique pour savoir s'il s'agira à nouveau d'une salle communale ou non.

Mme Perler ajoute que la commission dit dans son exposé des motifs que «le Conseil administratif est revenu sur sa promesse et envisage de changer l'affectation de la salle pour accueillir des migrants».

Mme Perler précise que cette question s'est posée au début de la guerre en Ukraine. Le Conseil d'Etat avait réquisitionné certains lieux potentiels et les avait visités. La salle des Eaux-Vives était un lieu potentiel qui n'a pas été retenu.

Une commissaire demande s'il serait envisageable de créer des pavillons modulaires pour le judo, quelque part aux Eaux-Vives.

Mme Perler répond qu'elle ne sait pas si cela serait possible.

M. Meylan dit que pour une nouvelle construction, cela doit passer par un crédit qui devra passer par le Conseil municipal (car il faut pouvoir trouver un terrain, étudier la question…).

Une commissaire aimerait comprendre si les travaux de réfection du réfectoire ont commencé.

M. Meylan répond que les travaux du réfectoire n'ont pas encore commencé. Les travaux de vitrage de l'école, si.

La commissaire souhaite savoir ce qui doit être installé dans le réfectoire et pourquoi cela nécessite de l'installer dans la salle.

M. Meylan explique que la cuisine de production et le réfectoire de l'école doivent être refaits entièrement, en parallèle au vitrage.

Mme Perler explique qu'il s'agit de deux propositions. Une première proposition de 12 à 15 millions de francs liée à la rénovation de la cuisine de production et une seconde concernant le réfectoire.

M. Meylan explique qu'il s'agit d'une rotation générale des élèves dans l'école. Comme il n'est pas possible de mettre des classes supplémentaires dans le préau, l'on aura besoin de l'ancien réfectoire. C'est un immense jeu de Tetris.

La commissaire demande donc si le réfectoire sera utilisé pour faire des classes.

M. Meylan explique qu'il sera utilisé pour faire plein de choses, dont du parascolaire. L'école est pleine, ce qui bloque la démarche.

La commissaire demande quand aura lieu la réfection du réfectoire.

M. Meylan ne peut pas répondre précisément à cette question, car il n'a pas le planning sur lui. (Note ajoutée par M. Meylan après relecture: «Vérification faite après la séance, les travaux du réfectoire seront entrepris à la toute fin du chantier lorsqu'il sera libéré de son occupation provisoire par le chantier de remplacement des vitrages.»)

Une commissaire aimerait savoir si un local de gym ou une arcade pourraient être utilisés pour accueillir le judo.

M. Meylan répond que la Ville ne possède pas un local qui corresponde aux différents besoins.

Le commissaire aimerait savoir ce qui est prévu au niveau du podium (les 64 m²).

M. Meylan répond que rien n'est prévu à l'heure actuelle. Il faudra le condamner. La zone ne pourra pas être utilisée. Cela demanderait des travaux trop conséquents.

Le commissaire explique que cela aurait permis de gagner une surface. Il demande quel sera le coût de ce démontage.

M. Meylan répond qu'il faudrait étudier les conséquences pour le chiffrer.

Mme Perler explique que 64 m² semblent de toute façon insuffisants.

Le commissaire explique que cela est mieux que rien. Une mutualisation avec les 167 m² du bas aurait pu être une solution.

M. Meylan explique que cela n'aurait pas été possible dû à plusieurs problèmes, notamment la construction de fermetures physiques, des problèmes de sorties de secours, etc.

Le commissaire demande quand les travaux concernant la gare des Eaux-Vives se termineront.

M. Meylan répond que la gare des Eaux-Vives ouvrira dans deux ans.

Le commissaire demande s'il serait possible d'installer le judo à la gare des Eaux-Vives pendant deux ans, quand celle-ci sera ouverte.

M. Meylan répond que non, tout sera occupé. Il y aura des installations sportives au niveau du bas, et au-dessus la crèche, les équipements de quartiers, etc.

Mme Perler explique que des locaux CFF sont présents sur ce site et ces derniers pourraient peut-être avoir des espaces disponibles.

Un commissaire explique qu'un crédit a été voté pour voir si quelque chose était faisable, et qu'entre-temps le Conseil administratif a décidé de voter le fait qu'ils souhaitaient des travaux.

Mme Perler explique que le Conseil administratif n'a pas voté de travaux.

Le commissaire répond que des propositions de crédits pour refaire le réfectoire et les vitrages ont été faites. Il ne comprend pas cette démarche, en sachant que la solution temporaire d'y placer le club de judo avait été prise.

Mme Perler explique qu'une étude de faisabilité avait commencé, puis les besoins de surfaces supplémentaires se sont manifestés pendant les travaux de l'école des Eaux-Vives.

M. Meylan ajoute que les écoles ont évolué durant le processus des travaux. L'école pensait d'abord pouvoir se débrouiller autrement, mais finalement elle a manifesté le besoin d'avoir la salle.

Mme Perler explique qu'il y a eu une augmentation d'effectif de 200 élèves dans ce secteur et il fallait les accueillir. Ce qui était prévu pour faire les requêtes du chantier était donc finalement occupé.

Mme Perler explique que dans certaines écoles, il est possible de mettre des pavillons ou des conteneurs. Ici, il faudrait supprimer le préau, ce qui n'est pas souhaitable et le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) ne le permettrait pas.

Le commissaire aimerait en savoir plus sur la piste des locaux CFF à la gare des Eaux-Vives que Mme Perler a évoqué. Au lieu de demander des travaux à une propriété de la Ville, l'association pourrait demander au Conseil municipal une subvention d'aide pour payer le bail qui serait dû au CFF.

Mme Perler répond qu'il faut que des espaces soient disponibles. Elle explique avoir uniquement émis une hypothèse en parlant de ces locaux.

Un commissaire demande aux auditionnés leur opinion quant au meilleur moment pour débuter le processus de consultation/réflexion afin de pouvoir débuter de potentiels travaux, dès que ceux actuels seront terminés.

M. Meylan explique qu'il faudrait s'y mettre rapidement, car cela demandera de créer un nouvel objet, de l'inscrire au plan financier d'investissement (PFI), de faire un crédit d'étude et de réalisation. Mais cela demande d'abord de savoir qui sera le bénéficiaire. Pour ouvrir un chantier dès 2028, il faudra s'y prendre bientôt.

Le commissaire dit que dès que le réfectoire sera terminé, le parascolaire n'aura plus besoin de l'espace et les travaux pourront donc débuter.

M. Meylan confirme, mais qu'il faudra en premier lieu achever les travaux de vitrages.

Mme Perler explique qu'il faudra inscrire cela au PFI, qui déborde actuellement, et ensuite faire un crédit d'étude et de réalisation.

Le commissaire demande si le Conseil administratif s'est déjà saisi de cette question.

Mme Perler répond que non. Le département suit ce qui est inscrit au PFI. En matière d'infrastructures sportives, Mme Barbey-Chappuis préférera rénover l'existant et réaliser ce qu'elle a inscrit dans ses propres objectifs qui ont été approuvés par le Conseil administratif, plutôt que de rénover d'autres lieux. Il faut faire des choix. Le Conseil administratif essaye actuellement de diminuer les objets au PFI, mais n'y parvient pas, car tout est utile et urgent.

Un commissaire revient sur les propos de M. Meylan qui disait que des problèmes lors de travaux auraient lieu dû à des galandages, en expliquant que les parois amovibles existent et que ce genre d'aménagement existe à l'étranger afin

d'avoir des locaux modulables selon la nécessité. Il dit que cela est meilleur marché que les galandages.

M. Meylan explique que lorsqu'il parlait de galandages, il ne se prononçait pas sur la manière de les faire, mais de devoir créer des locaux qui seront séparés au niveau du feu, avec des activités, des horaires et des matériaux différents et donc le besoin de faire des cloisons de feu séparées et des voies d'évacuations indépendantes les unes des autres.

M. Meylan précise qu'il n'a pas dit que tous ces travaux aux Eaux-Vives ne seraient pas possibles dans l'absolu, mais cela nécessiterait une autre étude et un montant beaucoup plus important.

Un commissaire explique qu'un dojo est déjà présent dans le périmètre de l'école, avec le club d'aïkido, et demande s'il y aurait une possibilité de le mutualiser avec le club de judo. Le club d'aïkido se situe à la rue des Eaux-Vives 84, en face de l'école.

M. Meylan dit ne pas connaître ce club.

Une commissaire demande si le club de judo ne pourrait pas mutualiser ses espaces avec une association sportive qui possède des locaux avec les mêmes besoins. Car d'autres clubs dans le quartier ont des locaux.

M. Meylan répond qu'à sa connaissance, aucun club de propriété de la Ville ne possède des locaux dans le quartier.

Un commissaire aimerait en savoir plus sur la surface extérieure à Pré-Picot et si cela peut représenter une possibilité.

Mme Perler explique que cette surface est déjà réservée pour des pavillons supplémentaires pour des élèves.

Le commissaire dit que des pavillons provisoires pourraient y être installés pour y mettre le dojo du Judo Club. Avec du modulable, cela serait possible.

M. Meylan répond qu'il faudrait faire une étude à ce sujet.

Le commissaire demande s'il y aurait assez de place.

M. Meylan ne sait pas. En cas de demande d'étude, il étudiera. Il faudrait ensuite mandater un bureau d'architecte pour les questions liées au chauffage, au sanitaire, au raccordement électrique… Cela serait similaire à construire un nouveau bâtiment et coûterait beaucoup plus cher.

Le commissaire dit que cette solution pourrait représenter une piste viable.

Mme Perler dit qu'il serait plus raisonnable de regarder du côté de Frontenex et des centres sportifs déjà existants.

Le commissaire conclut en disant qu'il faudra trouver une solution entre 2025 et 2028.

Une commissaire explique qu'elle serait en faveur d'un devis supplémentaire, même si cette solution coûtait cher, afin de séparer le judo et l'école. Une étude serait utile plutôt que de faire à nouveau quelque chose de provisoire.

M. Meylan explique que, le cas échéant, cela sera une décision de la commission et du Conseil municipal.

Discussion, prises de position et vote

Un commissaire socialiste dit qu'au vu des informations données par les auditionnés, le blocage jusqu'en 2028 et la demande de 350 000 francs du projet de délibération, il est fort dommage de ne pas pouvoir trouver de solutions directement pour le judo, mais il faudrait voter cet objet ce soir. Il explique qu'il le refuserait, car il n'y a pas de solution pour aménager cette salle actuellement.

Un commissaire des Vert-e-s dit qu'il est compliqué d'accepter le texte en tant que tel ce soir, mais il faudrait le voter. Le groupe des Vert-e-s est ouvert à remettre l'ouvrage sur le métier, à trouver une solution et à continuer de discuter avec les relais que le club de judo possède au sein du Conseil municipal et travailler afin de trouver une solution à court terme jusqu'en 2028. Et ensuite, pousser pour qu'une solution pérenne soit inscrite dans un crédit d'étude pour la rénovation du stade de Richemont ou de Frontenex.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre explique avoir demandé au Judo Club des Eaux-Vives combien coûteraient les travaux de mises en conformité afin qu'ils ne soient pas obligés de quitter les locaux. Son contact lui a répondu que cela coûterait des dizaines de milliers de francs. Il dit ne pas avoir de problème avec le fait de voter l'objet dès ce soir. Il explique qu'il votera en faveur de l'objet, car il souhaite défendre son texte, et qu'il prendra un rapport de minorité et reviendra ensuite à la charge avec autre chose le cas échéant.

Vote du projet de délibération PRD-353

Ce projet de délibération est refusé par 7 non (2 Ve, 4 S, 1 EàG) contre 6 oui (2 LC, 2 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (Ve).

M. Ivanov annonce un rapport de minorité pour l'Union démocratique du centre.

Annexe: présentation du Judo Club des Eaux-Vives (séance du 13 juin 2024)

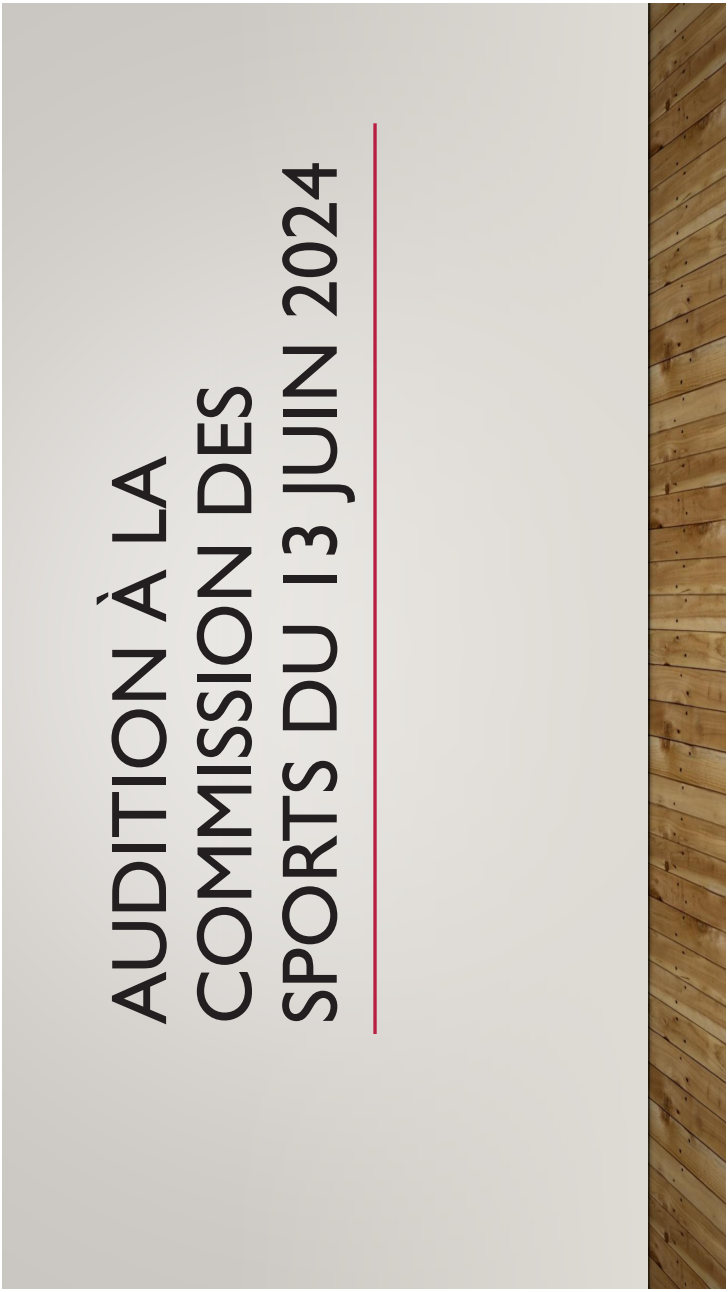
AUDITION À LA
COMMISSION DES
SPORTS DU 13 JUIN 2024

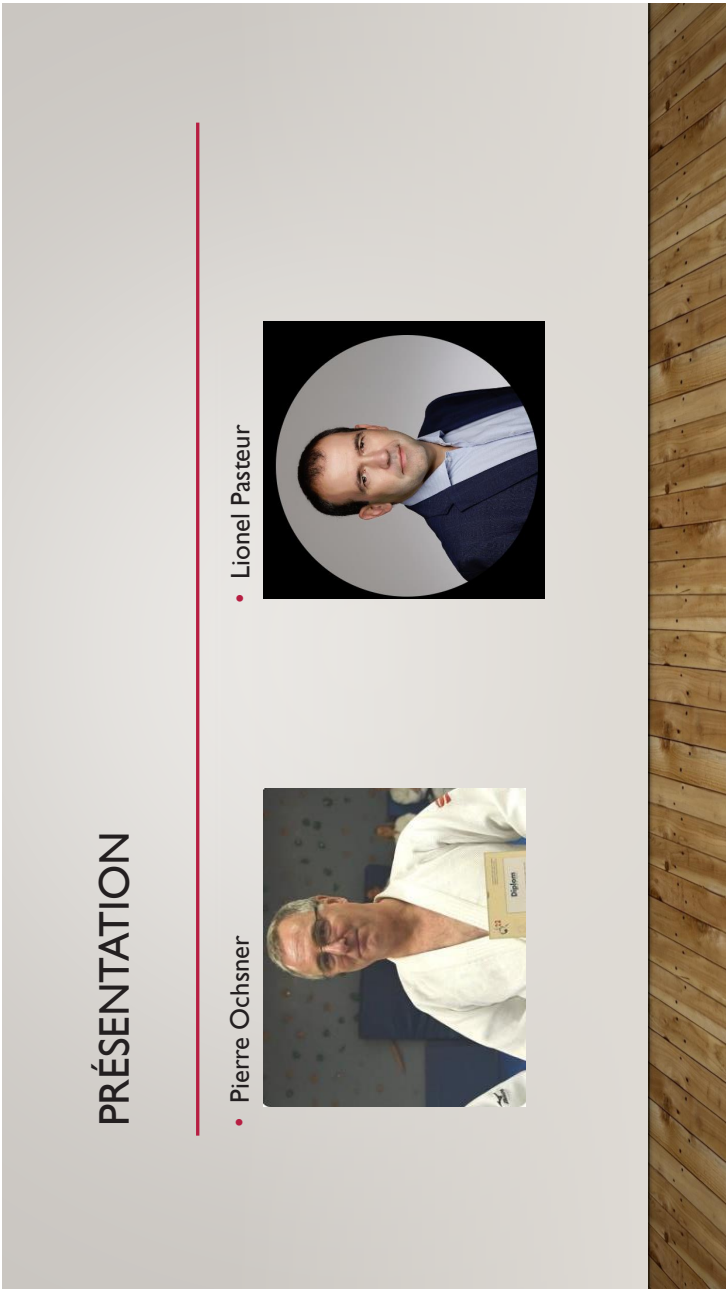
PRÉSENTATION
Pierre Ochsner
Lionel Pasteur

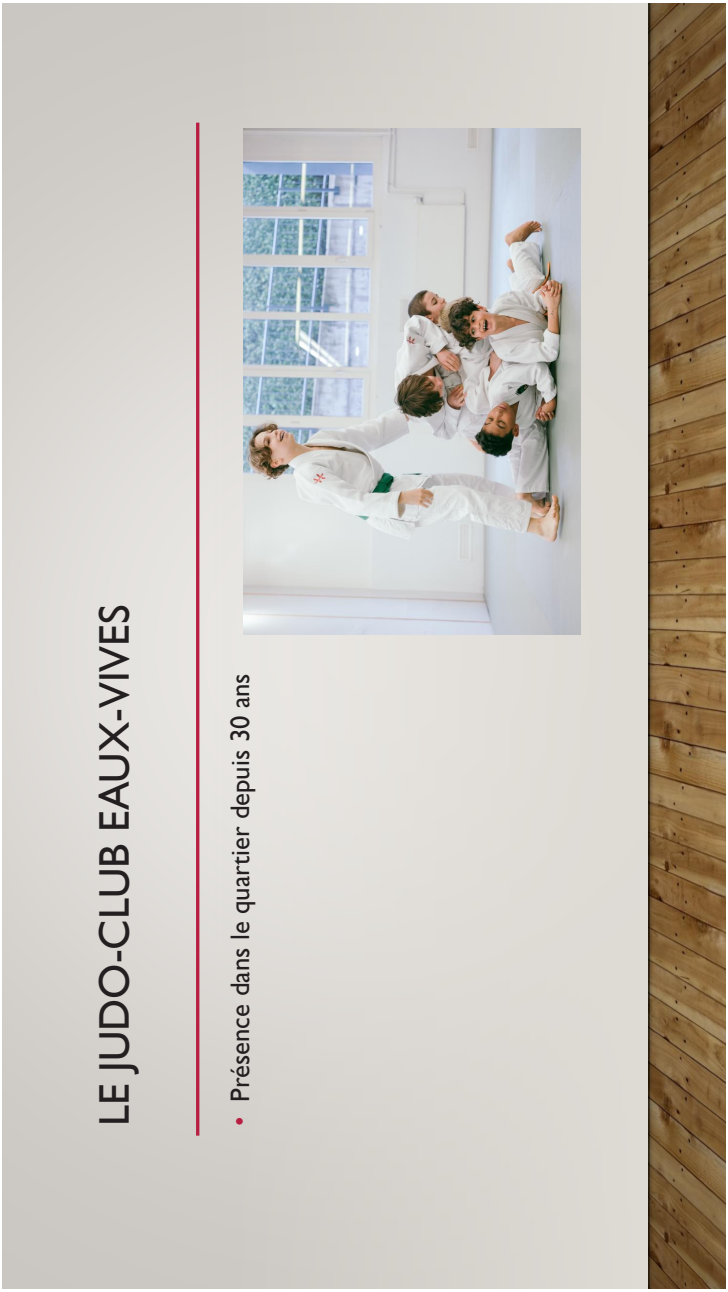
LE JUDO-CLUB EAUX-VIVES
• Présence dans le quartier depuis 30 ans

- Insalubrité et infiltrations d'eau

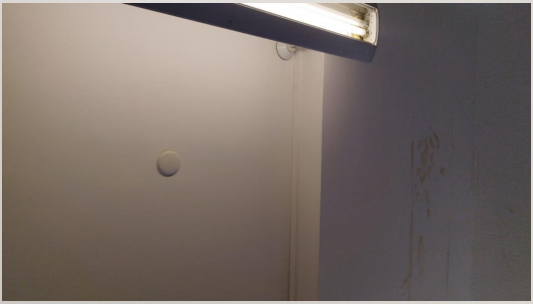

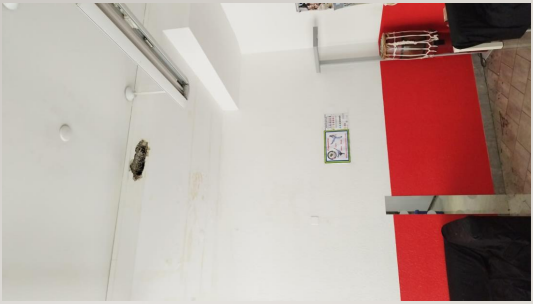

- 200 élèves entre 4 et 15 ans, résultats prometteurs

- Nécessité d'une implantation dans le quartier

Jet d'eau de Genève
Quai Gustave-Ador
Quai du Mont-Blanc
Quai Wilson
Quai Marguerite-Bonnet
Quai Gustave-Ador
Quai Wilson
Quai Marguerite-Bonnet
Quai du Mont-Blanc
Quai Wilson
Quai du Mont-Blanc
Quai Wilson
Quai du Mont-Blanc
Quai Wilson

ETAT FINANCIER DU CLUB

- Résumé des subventions reçues de la Ville de Genève:
  - 2021 : 25'000.-, 2022 : 43'000.-, 2023 : 43'000.-, 2024: non traité
- Etat comptable au 13 juin 2024: CHF 1'364,44.-
- Coûts de rénovation du club actuel:
  - Coût au minimum de CHF 35'000.- pour la cave, dont CHF 16'000.- pour l'entreprise d'assainissement;
  - CHF 25'000.- pour la réfection des parois imbibées d'eau;
  - CHF 10'000.- pour la peinture;

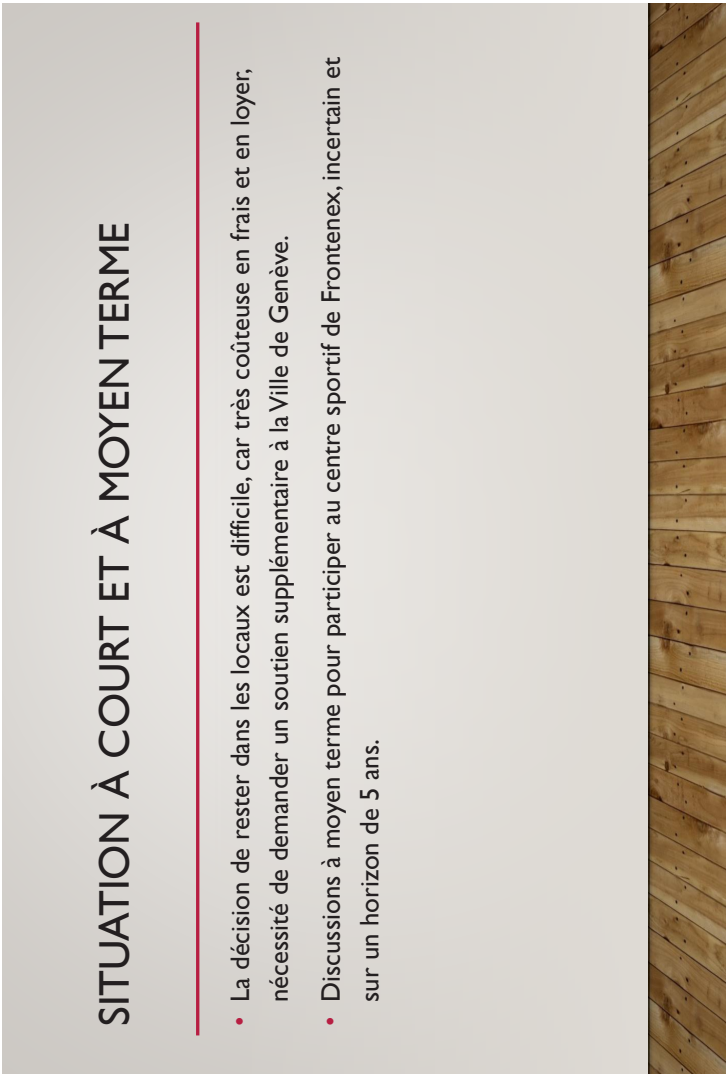

B. Rapport de minorité oral de M. Christo Ivanov.

—***—

La présidente. Je vous rappelle que pour que cette délibération puisse être acceptée, il faudra voter un amendement technique lui ajoutant des articles 2 et 3. J'espère que c'est clair. L'article 2 serait: «Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 350 000 francs.» L'article 3 serait: «La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie selon les règles en vigueur.» Evidemment, cette modification n'est nécessaire qu'en cas d'acceptation de l'objet. Monsieur Milliard, rapporteur, vous avez la parole.

M. Vincent Milliard, rapporteur de majorité (Ve). Merci, Madame la présidente. Je vais essayer de résumer brièvement ce projet de délibération qui fait suite au projet de délibération PRD-301. Précédemment traité en commission des sports et voté par ce plénum, celui-ci demandait 50 000 francs pour étudier la possibilité d'accueillir le Judo Club des Eaux-Vives dans cette salle communale.

En résumé, ce nouveau projet de délibération PRD-353 vise à trouver une solution pour le Judo Club des Eaux-Vives qui se trouve actuellement dans des locaux inadaptés à la pratique de ce sport, voire quasi insalubres, selon les mots des représentants du club. L'idée qui sous-tend cette proposition est de pouvoir transformer de manière temporaire, jusqu'en 2028, tout ou partie de la salle communale des Eaux-Vives. Comme je l'ai déjà dit, cela fait suite à un précédent crédit budgétaire de 50 000 francs qui visait justement à étudier la faisabilité du projet.

Nous avons auditionné M. Christo Ivanov, qui est le premier signataire de ce texte, ainsi que des représentants du club de judo. Il nous a été expliqué le besoin urgent de trouver une solution pour le Judo Club et les enfants qui y sont inscrits et qui suivent ses cours. Cela nous a amenés, à la commission des sports, à auditionner Mme Perler et ses services. Lors de cette audition, il nous a malheureusement été expliqué qu'il était impossible d'accueillir le Judo Club des Eaux-Vives dans la salle communale. Il nous a été notamment expliqué que l'étude, réalisée avec les 50 000 francs votés par le Conseil municipal, avait montré qu'il serait très compliqué, face au manque d'installations sanitaires et à leur vétusté, d'accueillir le Judo Club dans cette salle et qu'il aurait fallu engager une somme beaucoup plus importante pour assurer un accueil des plus basiques.

Durant cette audition, il nous a aussi été expliqué qu'entre-temps des demandes avaient été effectuées par l'ECO afin d'utiliser la salle pour des besoins accrus du parascolaire. En outre, nous avons été informés qu'il était nécessaire d'utiliser une partie de la salle communale pour reloger 300 enfants pendant huit mois, dans le cadre des travaux d'installation de doubles vitrages sur les bâtiments de l'école. Il nous a également été expliqué que des discussions ont bien eu lieu au sein du Conseil administratif pour envisager une mutualisation de la salle, afin de répondre aux différents besoins, y compris du judo. Mais le constat a été que c'était impossible pour des raisons logistiques liées à la nature des différentes activités. Le Conseil administratif a donc décidé d'attribuer dès septembre 2024 et jusqu'en 2028 la salle aux besoins du parascolaire, ainsi qu'aux conséquences des travaux d'isolation des bâtiments de l'école.

Après cette audition et au vu des explications données par le département, une majorité de la commission a décidé de refuser ce projet de délibération, tout en soulignant la nécessité de soutenir le Judo Club des Eaux-Vives dans la recherche de locaux pour ses activités. Ce projet de délibération a donc été refusé par 7 non – 2 Verts, 4 socialistes et 1 Ensemble à gauche – contre six oui – 2 Centre, 2 Parti libéral-radical, 1 Mouvement citoyens genevois et 1 Union démocratique du centre – et 1 abstention verte. Un rapport de minorité de l'Union démocratique du centre a été annoncé. Je reprendrai la parole pour donner la position des Verts. Je vous remercie.

M. Christo Ivanov, **rapporteur de minorité** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux et les conseillères municipales, je crois que le rapporteur de majorité a tracé l'historique de ce projet de délibération. Je rappelle qu'au départ on avait eu un vote sur le projet de délibération PRD-301 qui donnait 50 000 francs et dont l'intitulé était «Installer le Judo Club des Eaux-Vives dans les locaux laissés vides par l'ADC *(ndlr: Association pour la danse contemporaine)* dans l'école des Eaux-Vives». Lors du traitement de ce PRD-301, que j'avais cosigné et dont M. Alain de Kalbermatten – que nous saluons s'il nous regarde ce soir – était le premier signataire, nous avions fait des auditions et les services de Mme Perler nous avaient dit, je cite, c'est en page 16 du procès-verbal: M. X – je ne dirai pas son nom – nous explique que le Conseil municipal a voté un projet de délibération pour étudier la faisabilité de mettre le judo dans la salle des Eaux-Vives – c'est ce que je viens de vous dire. La conclusion avait été la suivante: c'est faisable, mais il faudra un montant de l'ordre de 400 000 francs pour installer cela et pouvoir ouvrir. Ce qui impliquait de revenir au Conseil municipal avec des informations supplémentaires pour que nous puissions en discuter. Nous étions le 7 décembre 2023. C'est la raison pour laquelle ce projet de délibération PRD-353 a été déposé. Il demande 350 000 francs, en complète adéquation avec ce qui avait été proposé par le département.

Aujourd'hui, le problème est la volonté politique. Tout le monde sait que le sport est le parent pauvre dans ce canton, même s'il faut reconnaître que les services de Mme Barbey-Chappuis font de grands efforts pour trouver des solutions. Il y a un gros problème avec le Judo Club des Eaux-Vives, puisque ses membres sont défavorisés, les pauvres. Ils vont bientôt se retrouver à la rue, avec 250 ou 300 jeunes qui pratiquent dans ce club. Il faut leur trouver un point de chute.

Or, quoi qu'il arrive dans cette salle, il y aura des travaux minimaux à faire, d'électricité, de vestiaires, de douches, etc. Que ce soit pour le Judo Club des Eaux-Vives ou pour une autre entité, il faudra de toute façon faire ces travaux. Pour toutes ces raisons, la minorité de la commission des sports vous demande de bien vouloir accepter ce projet de délibération. Je vous remercie.

Premier débat

Mme Charlotte Meierhofer (EàG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux et les conseillères municipales, Ensemble à gauche est sensible aux difficultés du Judo Club des Eaux-Vives, mais il faut bien constater que le Conseil municipal est pris entre le marteau et l'enclume. Il est difficile de payer 350 000 francs pour une solution très provisoire.

Par ailleurs, ce n'est pas à la Ville de Genève de financer des travaux conséquents chez un propriétaire privé. *(Ndlr: elle fait référence aux locaux actuels du club.) (Remarque. Brouhaha. Tintement de la cloche.)* N'oublions pas que le Judo Club des Eaux-Vives devrait à terme déménager au stade de Frontenex ou au stade de Richemont.

Alors, que faire? Il n'y a aucune bonne solution et nous sommes navrés pour les 200 enfants du Judo Club. Nous le regrettons, mais nous devons attendre quelques mois. Ils auront leur salle; la Ville leur mettra à disposition des salles à Frontenex. Nous nous sommes battus pour cela en commission des sports. Nous soutenons les enfants. Le judo, c'est la santé. C'est bien pour les enfants. Nous demandons aux parents et aux enfants d'attendre un peu. Merci beaucoup.

Mme Anne Carron (LC). Dans le prolongement du précédent projet de délibération PRD-301 évoqué par M. Ivanov que le Centre avait déposé afin de trouver une solution permettant au Judo Club des Eaux-Vives de poursuivre sereinement sa mission, nous voterons ce soir ce projet de délibération PRD-353. Il s'agit, cela a été dit, d'un club extrêmement actif comptant un nombre important de membres. Parmi eux, 300 enfants s'attellent à l'apprentissage de cet art martial bénéfique pour l'esprit et le corps. La situation du club est urgente, elle impose

de trouver une solution au plus vite. Leur local actuel, cela a été dit, ne répond plus aux normes et nécessite des réparations, liées notamment à des problèmes d'étanchéité.

Nous sommes bien sûr désolés et inquiets que la solution de la salle de l'école des Eaux-Vives qui avait été évoquée et qui était très adaptée au vu notamment de sa situation centrale dans le quartier ne soit plus possible dans l'immédiat. L'horizon 2028 articulé en commission n'est pas tenable pour le club; nous en sommes bien conscients. Aussi, nous voterons ce projet de délibération dont le crédit pourrait permettre à la Ville de trouver une autre solution avec le club. Cela pourrait être – pourquoi pas? – d'aider à la mise en conformité de son local actuel.

Nous prônons les bienfaits du sport pour la santé physique et mentale, pour le développement harmonieux de nos enfants, pour le lien social et d'autres bénéfices. Dans cette logique, il n'est pas entendable de laisser un club de sport aussi actif que le Judo Club des Eaux-Vives seul avec des problèmes de locaux insalubres dont il n'est pas responsable. Voilà pourquoi nous voterons ce projet de délibération. Je vous remercie.

Mme Alia Meyer (PLR). Ce projet de délibération est un exemple supplémentaire de la difficulté rencontrée par les clubs sportifs face à l'entretien – ou à l'absence d'entretien – de leurs installations, ou dans l'attente de voir se réaliser de nouvelles infrastructures. Dans ce cas précis, le Parti libéral-radical regrette que la pratique du judo ait été placée au second plan lors de l'évaluation de l'utilisation de la salle malgré toutes les demandes de ce club. Bien que les auditions nous aient effectivement démontré, comme le rapporteur l'a bien décrit, qu'aucune solution ne pourra être trouvée avant 2028, le Parti libéral-radical soutiendra le projet de délibération. Nous espérons que, grâce au renvoi de ce texte au Conseil administratif, le club et les demandes qu'il formule depuis un long moment seront pris en compte, notamment en vue de futurs aménagements. Ce sera tout. Merci beaucoup.

M. Timothée Fontolliet (S). Idéalement, on souhaiterait éviter d'opposer les besoins. Idéalement, on souhaiterait bien entendu éviter d'opposer la pratique sportive – cela a été longuement dit et redit à propos de ce club sportif très utile dans ce quartier – à l'accueil parascolaire. *(Brouhaha.)* Idéalement, on souhaiterait que l'activité du club puisse grandir et permettre à un nombre plus important de jeunes de pratiquer cet art martial aux nombreux aspects positifs et vertueux déjà cités. Mais malheureusement la situation actuelle ne le permet pas.

Cela a été expliqué en commission puis par le rapporteur: on se retrouve face à un dilemme que l'on ne peut pas résoudre avec ce projet de délibération. Pour le Parti socialiste, malheureusement, ça n'aurait aucune utilité de voter un projet de délibération qui demande des travaux dans un lieu spécifique à un temps donné, sachant que cela ne sera pas possible. Allouer cet argent d'une autre manière pour aider ce club? Peut-être, mais ce ne sera pas avec ce projet de délibération que l'on pourra le faire. On est donc au regret de devoir le rejeter ce soir, tout en espérant que l'on puisse trouver une autre solution pour ce club qui a, en effet, besoin de trouver de nouveaux locaux ou de réaménager ses locaux actuels.

On peut peut-être imaginer qu'il trouve une solution auprès de son propriétaire, qui est quand même responsable de la salubrité des lieux. On peut imaginer de trouver une solution – ce ne sera pas pour tout de suite, espérons pour demain – au niveau des espaces sportifs de Frontenex qui ne sont pas situés très loin. Nous espérons trouver des solutions rapidement mais, malheureusement, ce ne sera pas avec ce projet de délibération que nous en aurons aujourd'hui. On refusera donc ce projet de délibération ce soir. Merci beaucoup.

M. Christo Ivanov (UDC). Vous transmettrez, Madame la présidente, à Mme Charlotte Meierhofer que l'école des Eaux-Vives appartient à la Ville de Genève et que ce n'est pas une propriété privée. L'école a plus de cent ans; je pense qu'il est inquiétant de dire de telles contre-vérités.

Un des problèmes que nous avons, effectivement, est que le parascolaire doit également trouver des locaux. Avec l'augmentation importante du nombre de nos enfants dans les écoles primaires et secondaires, il est évident qu'il y a un manque de places. La pénurie de locaux, dans les écoles ou ailleurs, se fait malheureusement souvent au détriment d'activités.

Puisque j'ai la parole, j'aimerais vous donner un autre exemple. On parle en ce moment du Judo Club des Eaux-Vives, mais on pourrait aussi parler de l'Académie de karaté qui louait des locaux à la rue de Lyon, dans un immeuble situé près de la place des Charmilles. Celui-ci vient d'être vendu à une fondation. Dès lors, l'Académie de karaté doit cesser ses activités après plus de 50 ans d'existence. On le voit, tout ce qui est locaux en faveur des clubs sportifs devient peau de chagrin; c'est vraiment très inquiétant.

Je pense que ce Conseil municipal serait bien inspiré de voter ce projet de délibération, même si cela poserait des problèmes de manutention. Il faudrait en effet poser et enlever les tapis lors de chaque entraînement, mais le club est d'accord de le faire. Si chacun met un peu du sien, on y arrive. Pour toutes ces raisons, je vous demande de bien vouloir voter ce projet de délibération. Je vous remercie.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Il faudrait prendre conscience d'une chose: on est loin de l'objectif, du fait qu'on est un petit peu… – je ne veux pas dire le vrai terme, mais en simplifiant – …en retard. Prenez l'exemple de Lausanne, qui a tout compris. Ils ont fait un immeuble extraordinaire, un centre sportif. A la base, il a été réalisé pour accueillir la patinoire. Mais, si vous avez eu l'occasion de visiter, vous aurez constaté qu'ils ont prévu des espaces pour recevoir tous les autres sports en déshérence. A Genève, de ce côté-là, c'est le désert. On a une vieille patinoire. On ne pense pas aux autres sports. L'escrime… Ah, l'escrime… Ce n'est peut-être pas votre truc, mais il n'y a rien! Il n'y a rien! Et maintenant, c'est le judo… Et demain, ça sera quoi?

Certains, ici, s'essaient au sport – Madame la présidente, vous voudrez peut-être prendre la parole après moi – mais la réalité est là: à Genève, on est des pauvres au niveau des sports malgré les efforts de Mme Barbey-Chappuis. Depuis qu'elle a pris ce domaine – je l'en remercie –, elle fait des efforts démesurés avec rien, sans avoir les moyens nécessaires pour faire évoluer la situation. Elle répare ce qui existe, mais il faudrait maintenant construire quelque chose de conséquent, prendre simplement exemple sur Lausanne. Des politiciens de Lausanne me téléphonent souvent lorsqu'ils doivent prendre des décisions. Bien souvent, je leur dis d'arrêter de fermer des rues, car c'est ridicule, etc. Mais là, avec le judo, on se rend compte qu'à Genève on est vraiment pauvre, très pauvre.

Avec cette proposition, on essaie aujourd'hui de trouver peut-être une solution. Mais il faut penser à l'avenir. Pas pour vous, pas pour moi, pour nos enfants et nos petits-enfants. Je pense que le Conseil administratif – peut-être aidé par l'Etat – devrait se lancer dans un vrai projet de construction d'un centre sportif digne de ce nom. Mesdames et Messieurs, réveillez-vous, il est temps d'agir sur cette question, car les jeunes qui sont au sport ne traînent pas, ne se mettent pas dans des situations comme celles que l'on connaît dans certains quartiers, où ils prennent des substances pour rêver à ce qu'ils aiment: un sport qu'ils ne peuvent pas pratiquer. Je vous remercie de votre attention.

M. Vincent Milliard (Ve). Je donnerai maintenant la position des Verts, en essayant de ne pas trop paraphraser mon collègue du Parti socialiste. Toujours est-il qu'au vu des explications qui nous ont été apportées en commission par les services concernés, il nous a en effet paru impossible d'accueillir le Judo Club des Eaux-Vives au sein de la salle communale. *(Brouhaha.)* La majorité de la commission n'a pas eu d'autre choix que de refuser le projet de délibération au vu des besoins exprimés par le parascolaire et des espaces nécessaires pour l'installation du double vitrage sur le bâtiment scolaire.

Evidemment, nous regrettons – je crois que l'ensemble de la commission le regrette, il faut le dire – qu'une solution n'ait pas encore pu être trouvée pour sou-

tenir le Judo Club des Eaux-Vives dans sa quête d'une nouvelle salle, en tout cas à court terme, car il semble qu'une solution pourrait être trouvée dans le cadre du projet de rénovation du stade de Richemont ou à Frontenex, mais ce serait à plus long terme.

Il faut effectivement trouver une solution pour ce club de judo, mais dans le cas présent, comme l'a dit M. Fontolliet, nous sommes dans une situation où les besoins des enfants accueillis au parascolaire s'opposent, malheureusement, aux besoins du Judo Club des Eaux-Vives; c'est ça qui nous a poussés à devoir refuser ce projet de délibération. Néanmoins, nous invitons le Conseil administratif, si nécessaire, à mutualiser le plus possible – pour autant que cela soit possible – les espaces à disposition. Il est important que les activités sportives des enfants se déroulent à proximité directe des lieux de vie et des écoles, afin qu'ils puissent s'y rendre seuls, en toute autonomie; je crois que c'est aussi ça qui fait la vie de quartier, l'identité d'un quartier. Cela participe aussi à l'autonomisation des enfants, chose qui nous tient tout particulièrement à cœur.

J'insiste à mon tour: ce n'est pas en votant ce projet de délibération qu'on aidera le Judo Club, puisque l'impossibilité de les accueillir dans la salle communale a été expliquée en commission, et ce crédit ne pourrait pas être utilisé pour rénover leur salle qui, de plus, appartient à un privé. Je vous remercie.

La présidente. Merci beaucoup, Monsieur le conseiller municipal. Il reste encore une prise de parole de Mme Meierhofer, puis ce sera le Conseil administratif qui prendra la parole.

Mme Charlotte Meierhofer (EàG). Je vous remercie, Madame la présidente. Il paraîtrait que j'ai été mise en cause… *(Brouhaha.)*

La présidente. Non… C'est pour une rectification, Madame la conseillère municipale. Si vous estimez avoir été mise en cause, allez-y, mais c'était juste pour préciser qu'il s'agit d'une école publique. Vous avez une minute, allez-y! *(Brouhaha.)*

Mme Charlotte Meierhofer. Dans mon intervention, j'ai parlé des locaux du Judo Club qui appartiennent à un propriétaire privé. C'est de ça qu'on parle, oui ou non?!

La présidente. Il y a eu une incompréhension. Très bien…

Mme Charlotte Meierhofer. Je n'ai pas parlé de la salle des Eaux-Vives *(brouhaha)*, la salle communale, mais des locaux du Judo Club qui appartiennent à un privé. *(Exclamation.)*

La présidente. Très bien. Merci, Madame la conseillère municipale, pour cet éclaircissement. Je crois en effet que ce n'était pas très clair. On n'avait pas bien compris. Je donne à présent la parole à Mme Christina Kitsos, puis à Mme Marie Barbey-Chappuis, et enfin nous voterons. Madame la maire, vous avez la parole.

Mme Christina Kitsos, maire. Merci, Madame la présidente. Le Conseil municipal avait voté le projet de délibération PRD-301 qui demandait d'étudier la possibilité de mutualiser la salle située dans l'école des Eaux-Vives pour voir si on pouvait intégrer et le parascolaire, et le Judo Club. On est arrivés à cette situation parce qu'initialement le département dont j'ai la charge, le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), n'avait pas exprimé de besoin particulier pour cette salle. Mais cela remonte à quelques années. Dès la rentrée 2022, on a observé une forte augmentation de la fréquentation du parascolaire, de près de 10%. Par ailleurs, le Canton a installé un centre d'accueil pour familles réfugiées aux Eaux-Vives, ce qui a provoqué une augmentation du nombre d'élèves au-delà de ce qui avait été planifié initialement. Ces deux facteurs ont mis une pression sur ce secteur, en particulier sur le parascolaire. Ces besoins accrus ont été clairement expliqués et intégrés dans l'étude demandée par le PRD-301.

De cette étude ressort également la nécessité d'effectuer des travaux de transformation de la cuisine de production et des réfectoires des Eaux-Vives qui nous obligent à attribuer l'ancienne salle de l'ADC aux besoins parascolaires. Pendant la rénovation de la cuisine de production et des trois réfectoires de l'école, la salle servira à accueillir près de 330 enfants – ce qui est quand même un nombre important. On n'a vraiment pas d'autre lieu pour recevoir ces 330 enfants. Entre les besoins liés à l'augmentation de la fréquentation du parascolaire et la nécessité de trouver des locaux pour faire face aux travaux de transformation de la cuisine de production et des réfectoires, nous n'avons pas d'autre choix que d'utiliser l'ensemble de la salle pour les besoins scolaires et parascolaires.

Enfin, je vous rappelle – mais vous le savez toutes et tous – que l'article 204 *(brouhaha)* de la Constitution genevoise prévoit que les enfants qui suivent leur scolarité obligatoire dans l'enseignement public bénéficient d'un accueil à journée continue chaque jour scolaire. Il s'agit donc bien d'un droit inscrit dans la

Constitution. Pourquoi je vous dis ça? Eh bien pour que vous sachiez que dans le choix de l'affectation des espaces *(brouhaha)*, nous prenons en considération les obligations légales, d'où la priorité mise par le Conseil administratif sur le parascolaire. Mais il va de soi que prioriser ce droit ne signifie pas que l'on ne soutient pas le judo ou que l'on pense qu'il ne faut pas mettre à disposition des espaces pour que les enfants puissent avoir une activité sportive. Il a fallu soupeser ces différents points et cette priorité est ressortie de nos délibérations.

Concernant les horaires de l'école – j'ai vu que ce point est souvent mentionné –, il est vrai qu'une partie des élèves termine les cours à 13 h, mais le parascolaire prend le relais jusqu'à 18 h. Aux Eaux-Vives *(brouhaha)*, il y a un horaire particulier que l'on ne retrouve pas dans les autres écoles. Pour les plus grands degrés – de 5P à 8P –, les cours se terminent à 15 h 30, les mardis et les jeudis.

Il faut également préciser que les règlements cantonaux et municipaux sont très clairs: l'usage du préau et des lieux scolaires est exclusivement réservé aux élèves. *(Brouhaha.)* On ne peut donc pas les utiliser pour d'autres activités. Il faut que cela soit très clair.

Le Conseil administratif – une fois l'étude réalisée par le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) au mois de septembre 2024 – a décidé d'attribuer la salle communale des Eaux-Vives à l'ECO jusqu'à la fin des travaux de transformation de la cuisine de production et des réfectoires des Eaux-Vives, travaux qui devraient durer jusqu'à octobre 2028. En outre, le Conseil administratif a décidé d'attribuer de manière pérenne les deux niveaux de l'aile administrative de la salle communale des Eaux-Vives aux besoins du parascolaire. Par la suite, en temps opportun, en 2028, une analyse sera menée quant à la mise à disposition de la salle communale – hormis les deux niveaux situés dans l'aile administrative dont je viens de parler. Ces locaux seront-ils attribués au parascolaire? Si les besoins restent ce qu'ils sont, je pense qu'on pourra se débrouiller avec l'aile administrative. Mais, comme vous l'avez vu, les besoins évoluent très rapidement. Seront-ils dès lors donnés au Judo Club des Eaux-Vives? Ou la salle communale reviendra-t-elle aux habitants et aux habitantes du quartier dès 2028? La situation devra être analysée. Nous verrons alors quelles seront les réalités scolaires et parascolaires, afin de définir la priorité pour cette salle.

Pour conclure, je voudrais dire que je comprends que la situation soit délicate pour le Judo Club des Eaux-Vives, qu'il n'est pas évident d'avoir à chercher d'autres locaux et qu'il est difficile, pour les membres du club, de voir que cette salle ne leur est pas attribuée. Je le regrette, mais l'on se doit de prendre en compte prioritairement les besoins scolaires et parascolaires qui sont des obligations légales. Merci de votre attention.

La présidente. Merci, Madame la maire. Je donnerai la parole à Mme Marie Barbey-Chappuis. Puis, Monsieur Ivanov, vous proposerez l'amendement qui est nécessaire pour le vote de cet objet. Madame Marie Barbey-Chappuis, vous avez la parole.

Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci, Madame la présidente. Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères municipales, j'apporterai un éclairage complémentaire aux explications qui vous ont été données par Mme Kitsos. Dans le domaine du sport, et cela a été dit par tous les groupes, nous faisons face à une pénurie de locaux pour les clubs. On n'est pas toujours capables de répondre aux demandes et on le regrette bien évidemment.

On le regrette d'autant plus s'agissant du Judo Club des Eaux-Vives, car c'est un club très ancré dans le quartier et qui mène des activités extrêmement positives pour les jeunes. Nul besoin de rappeler ici les bienfaits du judo d'un point de vue éducatif; c'est une véritable école de la vie. On aimerait pouvoir accompagner du mieux possible ce club qui offre un cadre aux jeunes pratiquant ce sport pour qu'il puisse grandir. Il est regrettable que ce club, qui connaît une jolie dynamique, soit à l'étroit.

Mais j'aimerais quand même vous rassurer. Depuis le début de la législature, des montants inédits ont été débloqués par votre Conseil, et je vous en remercie, au bénéfice du sport. Mon prédécesseur, Sami Kanaan, et le Service des sports (SPO) avaient élaboré le plan d'équipement des infrastructures sportives prévoyant 300 millions de francs d'investissements d'ici à 2030. En cinq ans, on a fait la moitié du chemin. Ce plan d'équipement des infrastructures sportives se concrétise; il est en plein déploiement.

Vous évoquiez Lausanne, Monsieur Pastore. Sachez qu'en 2027, on aura un nouveau centre sportif, dans le quartier des Eaux-Vives justement; cela fait trente ans que l'on n'a pas inauguré un nouveau centre sportif en ville de Genève. Ce sera donc chose faite; il était temps, je partage votre impatience, même si je ne suis pas là pour dire que les Lausannois sont meilleurs, ce n'est pas moi qui vais dire ça. Le Servette est quand même en tête du championnat, je tiens à le rappeler… *(Rire. Commentaire. Applaudissements.)*

Concernant le Judo Club des Eaux-Vives, le SPO et la DPBA, qui relève du département de Mme Perler, ont lancé à l'automne 2024 une étude pour la rénovation des sites de Richemont, Frontenex et Pré-Picot, incluant une densification, afin d'augmenter notre potentiel d'accueil, notamment pour le judo. Il est prévu d'étudier la faisabilité d'une salle de judo de 500 mètres carrés, dotée de tous les moyens nécessaires à son exploitation. Le rendu de cette première phase est prévu tout prochainement, d'ici à la fin du premier semestre 2025. On a aussi ins-

crit au 19e plan financier d'investissement un crédit d'étude de 3,5 millions pour la réalisation de cet objet.

Par ailleurs, dans l'attente de la concrétisation de cet objet, le SPO soutient financièrement le Judo Club des Eaux-Vives. Depuis 2022, celui-ci perçoit une subvention monétaire ponctuelle pour l'aider dans ses activités. Dès lors que nous ne pouvons pas mettre à disposition une salle, nous contribuons au loyer qu'il doit verser.

Voilà, en quelques mots, la situation. Sachez que l'on va bien évidemment continuer à faire le maximum pour le club dans l'attente d'une solution qui soit plus satisfaisante et qui lui permette de grandir pour la plus grande joie des enfants du quartier. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, pour votre attention.

La présidente. Merci, Madame la conseillère administrative. Je vais donner la parole à M. Christo Ivanov pour qu'il nous présente l'amendement technique, puis nous voterons cet objet.

M. Christo Ivanov (UDC). Merci beaucoup, Madame la présidente. Avec cet amendement, l'article unique devient l'article premier. Le reste est modifié comme suit.

«Le Conseil municipal, vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984; sur proposition de plusieurs de ses membres, décide:

Article 2: Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 350 000 francs.

Article 3: La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie selon les règles en vigueur.»

Voilà, Madame la présidente. J'ai dit. Merci.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Ivanov est refusé par 33 non contre 32 oui (1 abstention).

Mis aux voix, l'article unique de la délibération est refusé par 34 non contre 32 oui.

M. Christo Ivanov. Je demande un troisième débat.

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par un tiers de l'assemblée (33 oui contre 36 non).

La présidente. Le troisième débat aura lieu lors d'une prochaine séance. Comme il reste peu de temps, je vais vous lire quelques réponses du Conseil administratif. Puis nous irons à la pause un peu avant 19 h, puisqu'on a fini un peu après 19 h hier.

7. Réponse du Conseil administratif du 30 janvier 2025 à la motion du 11 septembre 2019 de Mmes et MM. Marie Barbey-Chappuis, Lionel Ricou, Jean-Luc von Arx, Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Anne Carron, Souheil Sayegh et Léonard Montavon: «Fermeture des crèches en été: pour une permanence estivale» (M-1463)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

– la nécessité de renforcer la politique familiale pour mieux répondre aux besoins des familles;
– le fait que les crèches de la Ville de Genève ferment en moyenne entre trois et quatre semaines d'affilée en été (sur un total annuel de cinq à six semaines) et qu'il n'existe pas, pour les enfants d'âge préscolaire, une offre estivale comme il en existe dès 4 ans (centres aérés, maisons de quartier, etc.);
– le fait qu'en Suisse, la situation des familles s'est profondément modifiée depuis vingt ans: une majorité d'entre elles voient les deux parents être actifs professionnellement;
– le fait que de nombreux parents bénéficient de quatre semaines de vacances par année et qu'ils ne peuvent pas prendre la totalité de leurs vacances pendant la période de fermeture des institutions de la petite enfance;
– le fait qu'à Genève, de nombreux parents n'ont pas de famille (grands-parents, etc.) qui peut les aider pendant les vacances scolaires;
– le fait que la commune de Carouge, alertée par cette réalité, a mis en place une crèche aérée d'été (CADE) depuis 2015. Cette crèche offre une prise en charge lors de la période estivale aux enfants qui fréquentent une structure d'accueil de la petite enfance carougeoise durant l'année scolaire. Chaque année, un tournus est effectué afin qu'une structure d'accueil de la commune assure cette permanence. La CADE accueille à temps complet 25 enfants par semaine dès l'âge de 6 mois jusqu'à l'âge de leur scolarisation. Une priorité est donnée aux familles dont les deux parents travaillent. Les cas d'urgence ou les besoins de protection sociale particulière sont également pris en compte. L'encadrement est assuré par du personnel qualifié: directeur ou directrice ou adjoint-e de direction, éducateurs et éducatrices de l'enfance, assistant-e-s socio-éducatifs, auxiliaires éducateurs et éducatrices ou aides, selon les normes en vigueur dans le Canton de Genève. Les enfants fréquentent la CADE sur une semaine complète. Afin de proposer une place au plus grand

[1] *Mémorial* 179e année: Rapport, No 56, p. 9124.

nombre de familles, la durée de l'accueil est en principe d'une semaine. En cas de places disponibles, plusieurs semaines peuvent être proposées;

– le fait que cette permanence estivale est assurée exclusivement par du personnel volontaire;
– le fait que cette crèche aérée répond à un vrai besoin des familles carougeoises (130 demandes en 2018 sur 600 enfants qui fréquentent les institutions de la petite enfance à Carouge): la Ville de Carouge a pu répondre positivement à 66% des demandes, soit 86 enfants accueillis;
– le fait que cette crèche aérée permet d'apporter aux parents une solution pour mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, tout en tenant compte des besoins et des intérêts des enfants,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à étudier la mise en place, en Ville de Genève, d'un projet pilote de crèche aérée d'été sur le modèle de la Ville de Carouge;
– à présenter ses conclusions au Conseil municipal dans un délai de six mois après l'adoption de la présente motion (coût d'un tel dispositif, besoin des familles, impact sur le personnel et intérêt de celui-ci pour une telle possibilité, etc.).

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En décembre 2021, le Conseil municipal a décidé de renforcer le soutien aux familles de la Ville de Genève en validant le principe d'offrir, aux parents d'enfants en âge préscolaire, une solution de garde permanente durant la période estivale. Un amendement de 200 000 francs intitulé «Augmentation de la subvention Crèches, garderies, jardins d'enfants et activités pour un projet pilote de permanence de crèches estivales» a été adopté dans le cadre du budget 2022.

Dans ce contexte, la Direction du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) a chargé le Service de la petite enfance (SDPE) de la mise en œuvre d'un projet pilote de crèche estivale pour l'été 2022, afin de soutenir les parents dans une conciliation entre vie professionnelle et vie familiale durant cette période de l'année.

Ainsi, l'espace de vie enfantine (EVE) L'île aux trésors du secteur de Saint-Jean a accueilli la crèche estivale du lundi 18 juillet au vendredi 12 août 2022 inclus de 8 h 30 à 18 h. Cette structure d'accueil a une capacité de 48 places réparties en quatre groupes de 12 places en fonction des âges. Elle a donc offert 192 places sur quatre semaines. Les enfants âgés de 10 mois à l'âge de l'entrée à l'école ont été accueillis sur inscription uniquement. Les tarifs sont fixés en

fonction des revenus, selon la grille des barèmes habituelle pour les structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève.

Cet accueil a été réservé aux enfants qui fréquentaient déjà une institution de la petite enfance durant l'année scolaire 2021-2022. En outre, en raison de sa localisation, il a été réservé en priorité aux enfants du secteur de Saint-Jean et aux secteurs avoisinants: secteur des Bains, secteur des Charmilles, secteur de Servette. Les places vacantes ont été offertes à d'autres secteurs, à savoir: le secteur de Saint-Gervais, le secteur Marie Goegg-Pouchoulin, le secteur de Plainpalais, le secteur Carfagny-Pâquis. Depuis, les places sont ouvertes aux huit secteurs simultanément. De plus, une priorité a été établie pour les familles dont les deux parents travaillent.

Si la mise en œuvre de ce projet pilote, lancée au mois de janvier 2022 pour une ouverture en été 2022, a constitué un véritable défi pour l'équipe de projet, il n'en demeure pas moins que ce projet répond à un besoin des parents et qu'il fut un succès. En effet, le taux d'occupation était de 94%.

Depuis 2023, le projet a été déplacé à l'espace de vie enfantine Le gazouillis, permettant l'accès à un jardin. Il a toutefois été maintenu avec les mêmes critères d'attribution de places.

S'il demeure néanmoins difficile de pouvoir étendre davantage cet accueil en raison du manque de personnel éducatif formé, le DCSS travaille actuellement à sa consolidation. En parallèle, il travaille au renforcement du nombre de places offertes durant l'année scolaire, ce qui représente la priorité actuelle afin de permettre aux familles une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:	La maire:
Gionata Piero Buzzini	*Christina Kitsos*

8. Réponse du Conseil administratif du 17 janvier 2025 à la pétition du 3 octobre 2023: «Mettons un terme à l'activité des chevaux de calèche dans la ville de Genève» (P-501)[1].

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-501 au Conseil administratif le 29 octobre 2024.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif est sensible au bien-être animal et souscrit pleinement aux principes de la loi fédérale du 16 décembre 2005 sur la protection des animaux (LPA).

Cela étant dit, dans le cas présent, au vu de ses compétences, la Ville de Genève s'est limitée à délivrer une permission d'usage accru du domaine public dans le parc des Bastions pour la mise en place d'une zone de départ et d'arrivée des parcours, de stationnement des calèches, ainsi que l'installation d'un conteneur mobile pour le matériel et la nourriture des chevaux.

L'autorisation de circuler pour les calèches a été délivrée par l'Office cantonal des transports (OCT), par le biais d'un arrêté de circulation en date du 23 mai 2023. Des recommandations ont également été émises par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) directement au propriétaire des calèches.

Il convient aussi de relever que, depuis l'adoption de la pétition par le Conseil municipal, la Ville de Genève a toujours associé le SCAV à toutes les discussions avec l'exploitant de cette activité commerciale. Il était également prévu qu'un bilan serait établi après une année d'exploitation.

A ce titre, il sied de préciser que cette activité n'a pas encore débuté sur le domaine public de la Ville de Genève. Dans un premier temps, des problématiques d'accessibilité liées au système de bornes dans le périmètre de la Vieille-Ville ont retardé les opérations. Par la suite, l'exploitant a dû faire face à des problématiques en lien avec ses infrastructures.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:	La conseillère administrative:
Gionata Piero Buzzini	*Marie Barbey-Chappuis*

[1] *Mémorial* 182e année: Rapport, No 22, p. 3672.

—***—

M. Jules Lorenzi (S). Je souhaiterais un complément d'information à cette réponse du Conseil administratif, en particulier de Mme Marie Barbey-Chappuis. *(Brouhaha. La présidente sonne la cloche.)*

La présidente. Un petit peu de calme, s'il vous plaît.

M. Jules Lorenzi. La réponse ne porte que sur l'activité de l'entreprise citée dans la pétition *(ndlr: Les Attelages du Léman)*, dont l'exploitant bénéficie d'un accord de passage et de stationnement de la part de la Ville. Mais la pétition demande plus que cela. Elle demande d'arrêter toute activité des chevaux de calèche en ville de Genève *(brouhaha)* – pas seulement ce contrat de prestation avec une entreprise, avec un exploitant et ses chevaux. On s'est en effet rendu compte, lors du travail en commission, que d'amener des chevaux à se balader au milieu de la circulation, au milieu du bruit, dans des conditions de température inacceptables, est nocif pour ces animaux. *(Brouhaha. La cloche retentit.)* Bien que le projet pilote mentionné n'ait effectivement pas été mené à son terme, la demande des pétitionnaires, soutenue par ce plénum, était de mettre fin à toute activité de calèche en ville de Genève. Le soutien du Conseil municipal à cette pétition, à mes yeux, devrait amener à ne plus accepter de calèches tirées par des chevaux sur le territoire de la Ville de Genève, et cela pour leur bien-être. Je vous remercie. *(Applaudissements.)*

Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Je suis quand même un peu surprise, Monsieur le conseiller municipal, parce que, sauf erreur, ce même Conseil municipal – y compris le Parti socialiste – avait voté à la quasi-unanimité la motion qui demandait des calèches en ville de Genève – à l'exception des Verts qui ont toujours été cohérents sur cette question, qui ont toujours été opposés à ça. Vous ne pouvez pas, d'un côté, voter la motion qui demande des calèches et, de l'autre, voter une pétition qui demande de les arrêter. Pour moi, franchement, cela devient un peu schizophrénique.

Suite à cette motion, le Conseil administratif *in corpore* n'a pas souhaité mettre en place un projet définitif. On a décidé de faire un test d'une année et d'effectuer un bilan après cette phase d'essai.

Je rappelle également que, du côté de la Ville de Genève, on est uniquement responsable de ce qui touche à l'espace public. Le Conseil administratif est tout

à fait sensible au bien-être des animaux, mais la question relève du Canton, du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV). Celui-ci a d'ailleurs été associé à la démarche, afin qu'il soit attentif au bien-être des animaux, au cas où cette activité devrait être déployée – pour l'instant, ce n'est pas le cas.

Je veux bien que le Parti socialiste change d'avis, mais l'administration a besoin d'un peu de cohérence. On ne peut pas un jour nous dire oui, et le lendemain nous dire non. Pour l'instant, de toute façon, rien n'est en place. Donc on verra bien. Si cette activité devait être déployée, on ferait le point un an plus tard. Le SCAV, qui est l'expert en la matière, nous dira s'il faut continuer ou pas. Je vous remercie. *(Applaudissements.)*

9. Réponse du Conseil administratif du 23 janvier 2025 à la résolution du 3 mars 2020 de Mme et MM. Omar Azzabi, Alfonso Gomez et Delphine Wuest: «Pas de qualité de l'air sans données adéquates et pas de mesures dans l'illégalité!» (R-259)[1].

TEXTE DE LA RÉSOLUTION

Considérant:

- le rapport 2018 sur la qualité de l'air à Genève[2] (ROPAG) constatant les dépassements des valeurs légales (cf. «Dépassement de la valeur limite d'immissions OPair, VLI OPair») des taux suivants calculés par la station de mesure de la qualité de l'air de la rue Necker:
  - taux d'ozone (O_3) en Ville de Genève entre avril et septembre 2018;
  - moyenne annuelle du taux de dioxyde d'azote (NO_2);
- l'urgence climatique décrétée par le Conseil municipal le 15 mai 2019 par le biais de la résolution R-242 intitulée «Urgence climatique: une prise de conscience urgente et résolue pour l'environnement, la justice sociale et la santé»;
- l'urgence climatique décrétée par le Conseil d'Etat le 4 décembre 2019 suite à une proposition de la motion verte M 2520 du député Jean Rossiaud intitulée «Une réponse politique à l'appel des jeunes pour sauver le climat!»;
- l'article 157, alinéa 2, de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 à propos des principes sur l'environnement et décrétant que: «L'Etat lutte contre toutes les formes de pollution et met en œuvre les principes de prévention, de précaution et du pollueur-payeur»;
- l'article 13A, alinéas 1, 2, 3 et 4, de la loi d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LaLPE) du 2 octobre 1997 à propos de l'«Amélioration de la qualité de l'air» par des «mesures d'assainissement» et des «mesures urgentes»;
- l'article 14 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement du 7 octobre 1983 décrétant que: «Les valeurs limites d'immissions des pollutions atmosphériques sont fixées de manière que, selon l'état de la science et l'expérience, les immissions inférieures à ces valeurs:
  a. ne menacent pas les hommes, les animaux et les plantes, leurs biocénoses et leurs biotopes;
  b. ne gênent pas de manière sensible la population dans son bien-être;
  c. n'endommagent pas les immeubles;

---

[1] *Mémorial* 181e année: Rapport, No 36, p. 5946.
[2] https://www.ge.ch/document/rapports-qualite-air-geneve-ropag (consulté le 3 mars 2020)

d. ne portent pas atteinte à la fertilité du sol, à la végétation ou à la salubrité des eaux.»;

– la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) du 5 octobre 2001;
– l'article 10 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999 à propos du «Droit à la vie et liberté personnelle»;
– l'article 36 de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) du 5 octobre 2001 à propos de la «Qualité des données personnelles» décrétant que: «Les institutions publiques veillent, lors de tout traitement de données personnelles, à ce que ces dernières soient:
  a. pertinentes et nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches légales;
  b. exactes et si nécessaire mises à jour et complétées, autant que les circonstances permettent de l'exiger.»;
– la motion verte M 2615 datée du 4 février 2020 du député Pierre Eckert en cours de traitement au Grand Conseil intitulée «Pollution de l'air: vers des mesures crédibles!»;
– I'initiative IN 169 intitulée «De l'air, moins de bruit. Préservons notre santé face à la pollution», qui charge notamment l'Etat de communiquer de manière périodique les données collectées sur la pollution sur l'ensemble du canton;
– des révélations faites dans l'émission *Temps présent* du 16 janvier 2020 intitulée «Voitures, à quand la fin de l'enfumage?» à propos de la seule station de mesure de la qualité de l'air en milieu urbain placée «illégalement» à la rue Necker (cf. art.14 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement);
– la pétition intitulée «Agir contre la pollution à Genève» adressée au Grand Conseil et au Conseil d'Etat par les associations citoyennes «Sauvegarde Genève» et l'Association A3S (Association du Secteur Sous-Sarasin au Grand-Saconnex). Cette dernière demande «des mesures de tous les paramètres de qualité de l'air et du bruit:
  a. réalisées dans tous les quartiers et communes du canton afin d'avoir une vue générale de la situation;
  b. effectuées dans toutes les zones riveraines de l'aéroport;
  c. en tenant compte, pour le bruit, des réverbérations des pics sonores»;
– le coût exorbitant de la santé lié à la qualité de l'air en Suisse dénoncé par le rapport de l'ONG Greenpeace intitulé «Toxic air: the price of fossil fuel»[1] de février 2020. Ce dernier est illustré dans un article du *Temps* daté du

[1] https://storage.googleapis.com/planet4-southeastasia-stateless/2020/02/da1c8e5c-toxic-air-report-110220.pdf (consulté le 3 mars 2020)

12 février 2020[1] décrétant que «la pollution liée aux énergies fossiles lui coûte 1900 dollars par personne, soit environ 16 milliards de dollars au total. Une part de 2,3% de son PIB.»,

le Conseil municipal déclare:

– son inquiétude quant à la situation de la pollution de l'air sur le territoire de la Ville de Genève et à ses incidences sur la santé de ses habitantes et de ses habitants;
– son malaise quant à l'illégalité et la non-représentativité des données sur la qualité de l'air récoltées par l'Office cantonal de l'environnement et son Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants;
– sa volonté de voir le Conseil administratif porter son inquiétude et l'urgence de la situation auprès des instances cantonales par le biais d'une saisie du Grand Conseil et du Conseil d'Etat dans les plus brefs délais, afin de:
  a. prendre les mesures urgentes qui s'imposent afin de respecter les recommandations de l'Office fédéral de l'environnement en plaçant la-les station-s de mesure urbaine-s aux endroits où l'immission est maximale et où la population réside, sans oublier dans les canyons urbains;
  b. mettre en place de nouvelles stations mobiles de mesure et augmenter le maillage en milieu urbain sur le territoire de la Ville en les plaçant «légalement» de manière à récolter des données moyennes représentatives sur des artères connues pour leur taux de pollution en CO_2, en azote et en particules fines comme le boulevard du Pont-d'Arve, le quai Wilson et le quai Gustave-Ador;
  c. recourir à l'affichage des nouvelles données récoltées dans certains endroits sensibles du canton et par le biais d'une collaboration Ville-Etat de Genève pouvant se traduire annuellement par un rapport public et des outils de communication pour le grand public ciblant la situation en Ville de Genève.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève n'étant pas compétente dans le domaine de la pollution de l'air, elle a pris contact avec le Service cantonal de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) afin de fournir des éléments de réponse au délibératif.

Depuis le dépôt de la résolution en 2020, qui fait référence à des données datant de 2018, de nouveaux rapports annuels sur la qualité de l'air ont été publiés

[1] https://www.letemps.ch/economie/pollution-lair-coute-8-milliards-jour (consulté le 3 mars 2020)

annuellement par le SABRA, le dernier datant de mai 2024. Les données analysées indiquent une tendance à l'amélioration qui est observée de façon continue depuis plusieurs années. Cette constatation est également observée et documentée au niveau suisse par la Confédération dans ses différents rapports annuels élaborés à partir des mesures effectuées par le réseau fédéral NABEL. En 2023, pour la première fois, les taux annuels de pollution ont respecté l'ensemble des valeurs limites fixées par l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair). De plus, les moyennes annuelles de deux polluants problématiques, le dioxyde d'azote et les particules fines, n'ont jamais été aussi basses (rapport ROPAG 2023).

Néanmoins, certaines valeurs se situent encore au-delà des seuils prévus par la loi, avec des dépassements qui persistent notamment pour l'ozone, mais aussi pour les particules fines. Ces constats rappellent l'importance de la poursuite sur le long terme des actions mises en œuvre par le Canton de Genève pour protéger la santé publique.

Par ailleurs, la Ville de Genève tout comme le SABRA s'inquiètent de la situation de la pollution de l'air depuis longtemps. Pour rappel, cela fait plus de 50 ans que le Réseau d'observation de la pollution atmosphérique à Genève (ROPAG) suit de façon détaillée la qualité de l'air sur notre territoire.

Depuis 2020, le ROPAG est équipé de deux nouvelles stations mobiles qui sont dédiées à l'évaluation des impacts localisés possibles du trafic aérien sur la qualité de l'air d'une part, et à l'évaluation de la qualité de l'air dans une situation de proximité directe avec un axe routier à fort trafic d'autre part.

Le réseau de systèmes de mesures à Genève

Les recommandations de la Confédération (Office fédéral de l'environnement, mises à jour en 2021), relatives au mesurage des immissions de polluants atmosphériques, mentionnent les éléments suivants quant à l'emplacement et à sa représentativité spatiale: «Les immissions doivent par principe être mesurées partout où il faut contrôler les objectifs de protection conformément à l'art.14 LPE.»

«Le Service de protection de l'air décide quelles sont les zones pour lesquelles la mesure effectuée est représentative de l'état des immissions. Il prend cette décision en fonction de l'expérience générale, de ses connaissances particulières de la zone considérée, des conditions météorologiques existantes et, au besoin, en se basant sur des mesures d'échantillonnages complémentaires, ainsi que sur des résultats de calculs de dispersion.»

Le SABRA estime que dans l'idéal, il faudrait avoir une information de la pollution de l'air en tout lieu et à chaque instant. Cependant il n'en a pas actuellement les moyens financiers et humains, ce que la Ville de Genève déplore. L'ob-

jectif réside dès lors dans l'atteinte d'une bonne représentativité de la situation actuelle et de son évolution. En ce sens, le Canton dispose d'un large réseau de systèmes de mesure qui sont installés dans différents endroits représentatifs des réalités territoriales.

Les emplacements des stations de mesure fixes ont été déterminés en fonction des particularités propres au canton de Genève, selon les critères suivants:

– densité de la population;
– sources de pollution;
– météorologie régionale et locale.

Au niveau du canton de Genève, les systèmes de mesure suivants sont utilisés par le ROPAG:

– quatre stations fixes;
– deux stations mobiles;
– un réseau de «capteurs passifs» avec 73 emplacements (+16 emplacements appartenant à l'Aéroport), ainsi que les cartes NO_2 obtenues par modélisation haute résolution.

Même s'il est impossible de couvrir toutes les situations, le SABRA assure que le réseau actuel permet d'en avoir une bonne représentativité qui est à ce jour confirmée, par exemple dans le cas des stations fixes et plus particulièrement la station urbaine de Necker, par les mesures de la station mobile «proximité à un axe routier à fort trafic».

A propos de l'emplacement de la station Necker, le SABRA précise que l'endroit choisi a été celui qui avait les valeurs de pollution les plus élevées en situation de fond et de par sa proximité avec une école. Les concentrations annuelles en NO_2 mesurées à la station Necker sont systématiquement plus élevées que celles mesurées (par capteurs passifs) aux anciens emplacements des stations urbaines (Ste-Clotilde, Wilson et Ile). En comparant les moyennes journalières maximales de la station fixe Necker avec celles de la station mobile «proximité à un axe routier à fort trafic» (aux emplacements route du Val-d'Arve, route de Saint-Julien, avenue du Pailly), on obtient les résultats suivants:

– NO_2: systématiquement plus élevées à Necker (jusqu'à 20%);
– PM10: du même ordre de grandeur.

Réponses du SABRA

En ce qui concerne la première invite, le SABRA rappelle qu'il n'existe aucune obligation légale au niveau fédéral pour placer des stations de mesure fixes

sur des emplacements où les immissions seraient maximales. Les recommandations sont de choisir des emplacements représentatifs de la pollution à laquelle la majorité de la population est exposée dans différent types de contextes (urbain, suburbain, etc.). Cela n'est pas contradictoire avec le fait que des mesures ciblées soient faites dans des situations d'exposition importante, ce qui est le cas actuellement. En effet, depuis sa création, le ROPAG a effectué de nombreuses campagnes pour évaluer des emplacements particulièrement exposés, dernièrement grâce aux deux nouvelles stations mobiles dont il est équipé depuis 2020.

A partir du 15 juillet dernier, et pour une durée d'un an, une campagne de mesure est effectuée au cœur de la Ville de Genève, proche du rond-point de Rive. Cette campagne, prévue de longue date, vise à évaluer la qualité de l'air dans un contexte urbain fortement et directement exposé au trafic routier. Elle s'inscrit dans la suite des campagnes précédentes effectuées dans le même type d'emplacement. D'autres campagnes seront organisées dans les années à venir sur des emplacements à définir avec les communes intéressées.

Concernant la deuxième invite, le SABRA précise que les mesures actuelles permettent d'avoir une bonne représentativité du taux de pollution sur le territoire. Il est à ce propos important de préciser que le CO_2 n'est pas un polluant de l'air et n'est pas dangereux pour la santé humaine aux concentrations actuellement présentes dans l'atmosphère. Il n'y a pas de valeurs limites d'immission (VLI) dans l'annexe 7 de l'OPair pour le CO_2. Le diazote, néanmoins communément appelé azote (N_2), n'a pas de VLI dans l'annexe 7 de l'OPair et est le principal composant de l'air ambiant que l'on respire, avec une concentration de 78,06% en volume et de 75,5% en masse.

En ce qui concerne les particules fines, des campagnes de mesure ont régulièrement été effectuées par le SABRA depuis des dizaines d'années dans des contextes particulièrement exposés à la pollution lors de campagnes ciblées (récemment avenue d'Aïre à Genève en 2021, route du Val-d'Arve à Carouge en 2022, route de Saint-Julien à Plan-les-Ouates en 2023, avenue du Pailly à Vernier en 2023, etc.).

Finalement, le SABRA avait déjà mené des réflexions pour ce qui est de la dernière invite. Néanmoins, à l'heure d'Internet et des applications pour smartphone, il est plus efficace et moins coûteux d'utiliser ces canaux d'informations (par exemple le site de l'air de l'Etat de Genève – https://air.ge.ch – ou l'application nationale pour smartphone AirCHeck). De plus, chaque année un rapport du SABRA est diffusé au grand public avec les données du ROPAG de l'année en cours, ainsi que l'évolution de la qualité de l'air. Chaque campagne mobile, que ce soit en proximité à un axe routier à fort trafic ou du trafic aérien, fait également l'objet d'un rapport du SABRA. Finalement, toutes les données des stations fixes et mobiles sont disponibles en ligne et en continu sur un large éventail de canaux

de communication. Il en est de même pour la cartographie du NO_2 ainsi que des prévisions journalières utilisant l'indice suisse de pollution de l'air.

Pour aller plus loin

A la faveur de nouveaux résultats de recherche diffusés en 2016 sur les atteintes à la santé dues à certains polluants de l'air, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a mandaté une équipe internationale de recherche pour effectuer une mise à jour de son document «WHO global air quality guidelines» datant de 2005. Ainsi, en septembre 2021, l'OMS a fourni ses nouvelles lignes directrices mondiales sur la qualité de l'air. Celles-ci proposent notamment des recommandations relatives à des seuils de référence en matière de qualité de l'air ainsi que des objectifs intermédiaires pour six polluants atmosphériques principaux, dont les poussières fines (PM10 et PM2.5) ainsi que le dioxyde d'azote (NO_2).

Suite à la publication de ce document, le Conseil fédéral a mandaté la Commission fédérale d'hygiène de l'air (CFHA) afin qu'elle se positionne sur les nouvelles lignes directrices de l'OMS ainsi que sur l'opportunité d'adapter en conséquence l'OPair, plus particulièrement l'annexe 7 qui traite des valeurs limites d'immission (VLI).

Le 23 novembre 2023, la CFHA a sorti par voie de communiqué de presse son rapport «Les nouvelles lignes directrices OMS relatives à la qualité de l'air 2021 et leur importance pour l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air». Celui-ci étudie le sujet en détail et recommande d'adapter l'annexe 7 de l'OPair pour six polluants: SO_2, NO_2, CO, O_3, PM10, PM2.5 (abaisser ou compléter certaines VLI, abroger 2 VLI à court terme pour SO_2 et NO_2).

Le dossier est actuellement dans les mains du Conseil fédéral et c'est maintenant à lui de décider dans quelle mesure il donnera suite aux recommandations de la CFHA. Au niveau du délai, une modification de l'annexe 7 de l'OPair pour l'année 2028 est articulée.

La dernière modification de l'annexe 7 de l'OPair date du 11 avril 2018 et concernait l'introduction d'une VLI annuelle pour le polluant PM2.5 ainsi que le passage de 1 à 3 dépassements tolérés de la VLI journalière pour les PM10. Celle-ci faisait suite à des recommandations de la CFHA qui ont abouti à un processus de modification de l'OPair via consultation des cantons.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

Le conseiller administratif: *Alfonso Gomez*

—***—

M. Omar Azzabi (Ve). Pour les Verts et les Vertes, la réponse est satisfaisante. On a aujourd'hui un Conseil administratif très attentif à la localisation des stations de mesure. Par contre, on constate que la réponse du Service cantonal de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) est hors du cadre juridique. Le SABRA persiste sur la localisation de la station de la rue Necker, bien que celle-ci soit située non pas sur un grand axe mais sur un petit axe, un axe secondaire, et autour d'une école. Or, les recommandations de l'Office fédéral de l'environnement, entre autres, et aussi européennes obligeraient normalement le Canton à placer cette station soit sur l'axe de Chantepoulet, soit sur le grand axe de l'autre côté. Dès lors, la question est assez simple, puisque l'on souhaiterait aller plus loin que la réponse du Conseil administratif: est-ce que ce dernier a l'intention de questionner le choix du SABRA et, éventuellement, d'aller en justice, parce qu'aujourd'hui – on le répète – la station de la rue Necker est placée, selon notre point de vue, de manière illégale sur un axe secondaire. Je vous remercie.

La présidente. Il n'y a pas de réponse du Conseil administratif, je passe donc au point 122 de l'ordre du jour.

10. Réponse du Conseil administratif du 15 janvier 2025 à la question écrite du 1er novembre 2023 de M. Christo Ivanov: «La Ville de Genève applique-t-elle correctement le droit supérieur en formulant de nouvelles exigences auprès des professionnels qui doivent stationner dans le cadre de leurs activités?» (QE-732)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

Jusqu'au 31 décembre 2022, les entreprises de déménagement devaient informer la police cantonale pour réserver des places de stationnement sur le territoire de la Ville de Genève. Cette procédure, simple et économique, donnait satisfaction à toutes les parties. Depuis le 1er janvier 2023, le Service de l'espace public de la Ville de Genève estime que les arrêts des véhicules sur la chaussée ou sur une place de stationnement ne relevaient pas de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR), mais constituaient une occupation du domaine public.

Bien que la question soit réglée par la LCR et la jurisprudence, la Ville de Genève a décidé d'appliquer un autre régime légal à cette activité. Concrètement, pour un déménagement la Ville prélève une taxe de 5 francs le mètre carré ainsi qu'un émolument de 180 francs. Sous peine d'amende, les entreprises doivent procéder à des demandes de permission d'utilisation des espaces publics au minimum quinze jours avant l'utilisation ponctuelle du domaine public.

Les entreprises considèrent que le délai de quinze jours pour effectuer les demandes est trop long et que les déménagements ne doivent pas être considérés comme une occupation du domaine public. Consciente des difficultés créées par sa nouvelle politique, la Ville a finalement renoncé à percevoir des émoluments administratifs et a abaissé le délai de quinze à dix jours.

Du point de vue de la légalité, la pratique de la Ville interpelle parce que la notion d'arrêt pour charger et décharger des marchandises est définie par l'art. 37 LCR et par l'art. 21 de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière (OSR). La pratique de la Ville outrepasse également le cadre légal cantonal, dans la mesure où l'usage du domaine public sur les routes est régi par l'art. 56 de la loi cantonale sur les routes (LRoutes – L 1 10).

Enfin, alors que la Ville prélève une taxe fondée sur l'art. 59 LRoutes, aucune prestation n'est offerte et les entreprises doivent venir avec leurs propres panneaux trois jours à l'avance pour réserver la place de stationnement.

---

[1] *Mémorial* 181e année: Annoncée, No 22, p. 3988.

Ma question est la suivante: le Conseil administratif estime-t-il conforme à la loi fédérale sur la circulation routière et à la loi cantonale sur les routes la nouvelle pratique de la Ville de Genève relative aux autorisations d'utilisation de l'espace public pour effectuer un déménagement?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis le 1er mars 2023, la Ville de Genève a mis en ligne une plateforme de réservation du domaine public en vue d'effectuer des déménagements ou des livraisons spéciales. Cette plateforme a été mise en place en collaboration avec les autorités cantonales, soit en particulier l'Office cantonal des transports (OCT) et la Brigade en matière de législation et de circulation (BLC). Cette nouvelle procédure fait suite à un changement législatif intervenu au niveau cantonal et transférant la compétence aux communes en matière de gestion de la circulation (directives de chantiers, arrêté de circulation et plans de marquages), sur le réseau de quartier communal non structurant. La BLC a indiqué à cette occasion qu'il convenait, pour des questions de sécurité, de modifier certaines pratiques.

Cette nouvelle procédure permet aux administrés de réserver un emplacement sur le domaine public à proximité du lieu du déménagement ou de la livraison spéciale pour une durée pouvant aller d'une demi-journée à plusieurs jours. Une telle réservation implique la pose de panneaux de signalisation routière «interdiction de parquer» sur la voie publique interdisant aux autres usagers-ères de la route de stationner ou de circuler à l'endroit ainsi réservé. Ainsi, tout véhicule stationnant sur l'emplacement pendant la période réservée, nonobstant cette signalétique, est enlevé aux frais de son propriétaire.

Bien que la loi fédérale sur la circulation routière (LCR – 741.01) permette aux usagères et usagers de la route d'effectuer un arrêt en vue de charger ou de décharger des marchandises à des conditions très strictes, celle-ci ne prévoit pas ni n'autorise aux usagers-ères de poser sur la voie publique des panneaux «interdiction de stationner» en vue de réserver un emplacement sis sur le domaine public et ce pour une durée allant d'une demi-journée à plusieurs jours.

Une telle réservation du domaine public – nécessitant l'apposition de panneaux de signalisation «interdiction de stationner» avec précision de la durée de cette interdiction – constitue une occupation qui, conformément à la loi sur les routes (LRoutes – L 1 10), excède l'usage commun et doit être qualifiée d'usage accru. Cela implique la délivrance d'une permission d'usage accru, laquelle permet non seulement au titulaire de la permission de poser lesdits panneaux et ainsi de s'assurer que l'emplacement soit libre pendant la durée réservée, mais également de disposer dudit emplacement pour son-ses véhicule-s pendant cette durée. En outre, conformément à la LRoutes et au règlement fixant le tarif des empiétements sur ou sous le domaine public (RTEDP – L 1 10.15), la permission

n'est délivrée que contre le paiement d'une redevance et d'un émolument, dont la gratuité a été accordée.

Enfin, lorsque l'occupation requise par l'usagère ou l'usager impacte la circulation par un empiètement sur la chaussée et/ou le trottoir, un préavis sécuritaire est annexé à la permission d'usage accru, lequel est délivré soit par le Canton soit par la commune.

Le Tribunal administratif de première instance (TAPI) a été saisi de la question qui fait l'objet de la présente réponse par une administrée qui a contesté la conformité de la procédure mise en place par la Ville de Genève.

Par jugement du 18 avril 2024, le TAPI a considéré que la réservation d'une ou de plusieurs places de stationnement avec ou sans monte-meuble constituait un usage accru du domaine public. Le TAPI a également ajouté que c'était à raison que la Ville de Genève exigeait l'obtention d'une permission et que cette dernière adoptait désormais une pratique conforme au droit, laquelle était apte à assurer un objectif de contrôle de l'activité déployée, le TAPI peinant à concevoir une autre solution moins contraignante pour les administrés.

Ladite administrée a formé recours auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice contre ce jugement. Cette procédure judiciaire est actuellement pendante.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Marie Barbey-Chappuis

11. Réponse du Conseil administratif du 13 février 2025 à la question écrite du 12 février 2024 de Mmes et MM. Anne Carron, Fabienne Beaud, Jean-Luc von Arx, Aurélien Borgeaud, Oana Cotoi, Alain de Kalbermatten et Luc Zimmermann: «Quel avenir pour le Théâtre du Léman?» (QE-747)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

Une réfection complète du bâtiment par le groupe anglais Victory, nouveau propriétaire et bénéficiaire d'un droit de superficie accordé par la Ville de Genève, nécessitera la fermeture de l'hôtel et des activités déployées dans ce bâtiment navire.

La Ville est directement concernée par la présence de la salle de spectacle de 1300 places. Le propriétaire a l'obligation contractuelle de la maintenir et de l'exploiter dans le sens que nous connaissons depuis de nombreuses années. C'est dire qu'une réfection qui entraînerait sa fermeture provisoire doit être traitée en tenant compte des objectifs culturels, sociaux et économiques initialement fixés par la municipalité au service de ses habitants. Dans ce cadre, nous ne pouvons imaginer que des dates soient arrêtées sans concertation ni prise en considération du bon déroulement des dernières saisons du Théâtre du Léman.

Nous sommes donc sur un terrain municipal, mis en droit de superficie pour nonante-neuf ans, qui avait été accordé en 1972, il y a cinquante-deux ans. Il reste donc quarante-sept ans. A ce sujet, il semble légitime que le Conseil municipal soit tenu au courant de modifications éventuelles pouvant être apportées à ce contrat.

Après la faillite de la société de Nassim Gaon (Noga Hilton), les nouveaux propriétaires saoudiens ont choisi de confier la gérance au groupe hôtelier Kempinski et dès janvier 2020 à Fairmont Hotels & Resorts. En 2023 est devenu public le rachat discret en 2022 de l'ensemble par le Group Victory, la famille saoudienne restant minoritaire au capital comme actionnaire passif.

Ce n'est pas l'Arena avec des spectacles réunissant des milliers de personnes, mais le Théâtre du Léman qui est la salle de théâtre polyvalente la plus courue de Genève, avec 140 000 spectateurs par an, ayant des goûts culturels très diversifiés compte tenu du caractère éclectique des événements qui s'y déroulent (pièces de théâtre, comédies musicales, ballets, cirques, humoristes, stars de la chanson, spectacles divers). Dans cette salle de 1300 places, 135 à 145 événements sont organisés par an, qui génèrent 10 millions de francs de billetterie.

Sept collaborateurs fixes et une vingtaine d'auxiliaires sont employées et employés de la salle. De nombreuses entreprises locales interviennent pour des

[1] *Mémorial* 181e année: Annoncée, No 43, p. 6718.

prestations de maintenance et des réalisations temporaires. Les restaurateurs voisins apprécient aussi la fréquentation suscitée les soirs de spectacle.

Ma question est la suivante: le Conseil administratif voudra bien nous informer rapidement de l'état d'avancement des négociations, dans lesquelles M. le maire Alfonso Gomez est fortement engagé, et nous rassurer pour qu'au moins la prochaine saison 2024-2025 ne soit pas compromise. Ces programmes ne s'improvisent pas. Ils se préparent maintenant. Nous devons sortir de l'incertitude afin de ne pas compromettre cette partie de la vie culturelle genevoise, de rassurer le personnel et de trouver ensuite un autre lieu pendant la durée des travaux.

Sur ce dernier point, la mise à disposition momentanée de l'ancienne Comédie doit absolument être approfondie, car c'est une des seules réelles opportunités.

Nous espérons que le Conseil administratif pourra nous rassurer quant à la volonté du nouveau propriétaire de prendre en compte les attentes de la population genevoise concernant au moins la prochaine saison 2024-2025 et nous orienter vers une solution de remplacement durant les travaux.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Des travaux complets sur l'ensemble du bâtiment Fairmont Hotels & Resorts ont été planifiés par le groupe Victory, nouveau propriétaire du bâtiment. La réfection de l'ensemble du bâtiment nécessitera, selon le projet du groupe Victory, la fermeture de l'hôtel, mais également du Théâtre du Léman durant les travaux, lesquels sont prévus sur une période de trois ou quatre ans. Le Conseil municipal, par l'intermédiaire de cette question écrite, sollicite le Conseil administratif afin de trouver une solution en lien avec la fermeture du théâtre prévue fin novembre 2024, afin d'assurer le bon déroulement de la saison 2025.

Conscients de la problématique, au début de l'année 2024, les services de la Ville ont rencontré à la fois la direction du Théâtre du Léman et les représentants de la société L2B Productions, un des promoteurs et producteurs de spectacles participant à la saison du théâtre. A la suite de ces discussions, la Ville a appris qu'une ouverture jusqu'à fin juin 2025 du théâtre n'a pas été entendue par le groupe Victory, pour des raisons techniques selon ce dernier. La direction du Théâtre du Léman n'a donc pu s'engager à accueillir des spectacles au-delà de la fin de l'année 2024.

Dans ce contexte, le Service culturel (SEC) de la Ville a été sollicité par le Théâtre du Léman afin de trouver en son sein une solution de relocation pour pérenniser son offre culturelle. Or, après analyse des besoins, il a été identifié que les scènes culturelles gérées par le SEC ne répondaient pas aux besoins en termes

de jauges et de grandeur de plateau. Par ailleurs, elles sont également occupées tout au long de l'année.

Concernant la solution évoquée dans la question écrite de l'ancienne Comédie, elle a également été analysée par le SEC. Or, les installations scéniques étaient obsolètes et dangereuses. Depuis que la Comédie a quitté les lieux, en 2021, ces installations ont été démontées et évacuées par la Direction du patrimoine bâti pour éviter tout risque d'accident. Il n'est pas envisageable de remettre en place de nouvelles installations scéniques, fort coûteuses, dans un bâtiment qui n'est plus destiné à la mission de théâtre.

En effet, lorsque votre Conseil a voté le crédit de construction pour la nouvelle Comédie, un accord est intervenu sur le plan politique, concerté avec les milieux du théâtre, pour considérer que le bâtiment de l'ancienne Comédie ne serait plus affecté au théâtre. Il ne s'agissait alors pas de construire un théâtre de plus, mais bien de doter la Comédie d'un bâtiment lui permettant de remplir pleinement sa mission.

Suite à cet accord, comme vous en avez été informés, le Conseil administratif a décidé de réaffecter l'ancienne Comédie à une autre destination. C'est pourquoi un appel d'offres public a été publié le 14 décembre 2024 pour sélectionner un projet de réaffectation pérenne. En juin dernier, le jury externe de sélection a recommandé le projet de la Maison de la marionnette porté par la fondation du Théâtre de marionnettes de Genève (TMG). Celle-ci déménagera son offre actuelle dans le bâtiment de l'ancienne Comédie et proposera, notamment, un Musée de la marionnette, différents ateliers socioculturels et intergénérationnels, ainsi qu'un volet de formation professionnelle.

En attendant les prochains travaux qui préfigureront ce déménagement, le bâtiment est actuellement utilisé par de nombreuses troupes de théâtre et de danse et des ensembles musicaux pour des répétitions, cela depuis 2021. Cette occupation, sans public, correspond à un vrai besoin et est destinée à perdurer jusqu'à l'exploitation nouvelle qui sera précédée d'une opération de rénovation du bâtiment pour la mise aux normes (sécurité, énergie, accessibilité universelle) et pour assurer le nouveau projet d'exploitation.

A ce jour, il n'existe donc aucune solution de relocation au sein des ressources de la Ville de Genève. Le SEC a orienté le Théâtre du Léman vers d'autres partenaires dans le Canton (tels que le Bâtiment des Forces-Motrices et les salles communales hors Ville de Genève, par exemple) dans le but de pérenniser l'offre culturelle du Théâtre soit dans un lieu, soit par l'installation d'une structure provisoire.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

Le conseiller administratif: *Sami Kanaan*

12. Réponse du Conseil administratif du 30 janvier 2025 à la question écrite du 7 octobre 2024 de Mmes et MM. Fabienne Beaud, Luc Zimmermann, Yves Herren, Anne Carron, Fabienne Aubry-Conne, Oana Cotoi, Roger Gaberell et Mark Giannelli: «La Ville assiste-t-elle bien les seniors qui recourent à un suivi administratif?» (QE-764)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

Depuis deux ans le Canton a délégué le suivi administratif des seniors aux communes. La Ville de Genève a choisi de mandater Pro Senectute, moyennant une subvention de 1,8 million de francs (monétaire et non monétaire), afin de s'occuper des seniors rencontrant des difficultés pour demander par exemple des prestations complémentaires ou pour toute autre problématique administrative.

Or, des habitantes et des habitants de la ville se plaignent de difficultés à obtenir un suivi de leur dossier dès le moment où il a été déposé, soit parce que l'assistant-e social-e a quitté Pro Senectute, soit parce qu'elle ou il est absent-e. Il faut comprendre que les seniors qui rencontrent des difficultés financières sont déjà fragilisés et ce manque de suivi les préoccupe beaucoup.

Au vu de ce qui précède, la Ville ne devrait-elle pas s'intéresser, ou alors davantage, à la manière dont est gérée la prestation que Pro Senectute reçoit et, en tous les cas, effectuer sans tarder un bilan en lien avec cette délégation de compétences et en faire part au Conseil municipal?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil d'Etat a adopté, en octobre 2022, le règlement sur les prestations de soutien aux personnes âgées délivrées par les communes, en application de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton (1er train) (RPSPA-LRT-1), lequel est entré en vigueur le 1er janvier 2023.

Ce règlement précise le socle minimal de prestations d'aide aux personnes âgées devant être assurées par les communes en vertu de l'article 4, alinéa 2, de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton (1er train), du 18 mars 2016.

Dans son article 11, le RPSPA introduit notamment le devoir pour chaque commune d'assurer un service de consultation sociale à l'attention des personnes âgées vivant à domicile, hors structures intermédiaires ou établissements médico-sociaux. La possibilité de déléguer ce service à une organisation privée

[1] *Mémorial* 182e année: Annoncée, No 20, p. 3413.

étant prévue par le règlement en question, la Ville de Genève a pris l'option de confier cette consultation sociale à la Fondation Pro Senectute Genève.

En effet, cette fondation dispose d'une longue et solide expertise en matière de soutien social, administratif et financier aux personnes en âge de référence AVS. Elle fournit de nombreuses autres prestations à ce public, afin de répondre le plus largement à ses besoins. De plus, à l'échelle du canton de Genève, seule la Fondation Pro Senectute Genève est habilitée à percevoir la subvention de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) pour la contribution aux coûts de la consultation sociale. Il s'agit d'un mécanisme qui permet à la Fondation Pro Senectute Genève de percevoir de l'OFAS, selon le tarif en vigueur en 2024, 100 francs par heure de travail d'un-e assistant-e social-e (80 francs en 2023). Cet élément permet ainsi de diminuer le coût horaire pour les entités qui ont conclu un contrat avec ladite fondation.

Un contrat de prestations a donc été établi entre la Ville de Genève et la Fondation Pro Senectute Genève avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2023. Ce document précise les objectifs, le cercle des bénéficiaires et les principes de la collaboration entre les deux entités. Il détaille par ailleurs les modalités de la consultation sociale, mais également les obligations de Pro Senectute Genève en termes de qualité, conditions de travail, devoir d'information et système de contrôle interne. Finalement, son article 10 est consacré aux principes de surveillance et de contrôle mis en place pour assurer le bon suivi de la prestation.

Depuis début 2023, cette délégation est donc effective. Les habitant-e-s de la Ville de Genève peuvent accéder à la consultation, depuis avril 2024, dans un nouvel espace situé sur le territoire de la Ville de Genève, au 1, rue de Cornavin. Avant cette date, cette dernière s'effectuait dans les locaux de Pro Senectute situés à Carouge. Notons que celle-ci peut également se faire à domicile lorsque la situation l'exige.

Les montants budgétés pour cette délégation de compétences pour l'année 2025 sont les mêmes que pour 2024, à savoir:

– 1 400 000 francs pour le coût de la consultation sociale elle-même,
– 38 280 francs de subvention non monétaire correspondant au loyer des locaux du 1, rue de Cornavin,

soit un total de 1 438 280 francs.

Avant la délégation de cette prestation, en 2022, la Fondation Pro Senectute Genève prenait déjà en charge un nombre important d'habitant-e-s de la Ville de Genève: 1320 personnes suivies pour un total de 8297 heures.

Avec l'entrée en vigueur du contrat de prestations au début de l'année 2023, le nombre de personnes suivies a fortement augmenté. En 2023, 1803 personnes

ont été prises en charge, soit une progression de +36,6% par rapport à 2022, pour un total de 11 854 heures, représentant une augmentation de +42,9% du volume d'heures.

Sur la base des données disponibles, le cap des 2000 bénéficiaires devrait être dépassé pour l'année 2024, atteignant environ 2020 personnes, ce qui correspond à une progression annuelle totale estimée de +12%. Ces chiffres seront consolidés dans le courant 2025.

Les projections indiquent que le total des heures pour 2024 sera supérieur à 13 000, représentant une hausse annuelle totale estimée de +10%.

Cet afflux rapide de bénéficiaires a contraint la Fondation Pro Senectute Genève à adapter ses effectifs d'assistantes sociales et assistants sociaux afin d'assurer la qualité du service exigé par le contrat de prestations. Un temps d'adaptation a donc été nécessaire pour absorber cette augmentation de l'activité.

Au courant 2023, l'effectif d'assistantes sociales et assistants sociaux a augmenté progressivement pour atteindre un effectif complet de 11,5 postes équivalents temps plein (ETP) (14 personnes) au début septembre 2023. Grâce à ces renforts, un niveau de délai d'attente allant d'un à huit jours, selon le degré de priorité, a pu être atteint.

Les premiers mois de 2024 se sont déroulés dans la continuité de ces chiffres. A partir de mai 2024, des vacances de postes parmi les assistantes sociales et assistants sociaux ont affecté la rapidité de prise en charge. Depuis le début de décembre 2024, l'effectif est à nouveau complet, ce qui devrait réduire le temps d'attente de la prise en charge.

En termes de contrôle et de surveillance, afin d'avoir un regard permanent sur l'évolution de la consultation sociale, un comité de suivi a été établi au début de l'année 2023. Ce dernier est composé de la direction du Service social (SOC), du délégué à la longue vie de la Ville de Genève et de la direction de la Fondation Pro Senectute Genève. Le comité se réunit toutes les six semaines. Lors de ces rencontres, des éléments sont abordés de manière récurrente, comme les délais d'attente, l'évolution des effectifs, les locaux, mais aussi des aspects qualitatifs et sociaux.

L'article 10.2 du contrat de prestations prévoit par ailleurs que Pro Senectute Genève remette un rapport d'activité détaillé pour l'année précédente au plus tard le 31 mars de chaque année.

En conclusion, la mise en œuvre de cette prestation a nécessité des aménagements afin de pouvoir répondre aux besoins des personnes suivies. Si des changements au sein des équipes de Pro Senectute a pu entraîner des répercussions sur les délais d'attente, depuis décembre 2024 les effectifs sont au complet. La Ville

de Genève poursuivra le suivi rapproché des activités déployées afin de s'assurer de la bonne réalisation de la prestation déléguée à ladite fondation.

Dans l'attente du rapport 2024, le rapport de 2023 est joint.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: La maire:
Gionata Piero Buzzini *Christina Kitsos*

Annexe: rapport d'activités 2023 de Pro Senectute

PRO
SENECTUTE
Fondation pour les seniors
Ville de Genève
Rapport d'activités
2023
Pro Senectute Genève
ge.prosenectute.ch

Table des matières

Introduction

1. **Nombre de personnes âgées accompagnées en 2023 et effectifs de la consultation sociale**
2. **Répartition du temps d'assistance sociale effectuée par téléphone, en ligne, au sein de la Ville de Genève ou au sein des bureaux de Pro Senectute Genève**
3. **Statistiques des domaines d'accompagnement santé, aide administrative, aide au logement, aide financière, etc.**
4. **Statistiques de la population accompagnée**
5. **Délai d'attente**
6. **Montant des aides financières octroyées**
7. **Pistes d'amélioration futures**

Introduction

Partenariat avec la Ville de Genève

A compter du 1er janvier 2023, la Ville de Genève a délégué la prestation de la consultation sociale à Pro Senectute Genève. Depuis, une augmentation significative des prises en charge a été constatée avec **1'803** personnes suivies contre **1'320** personnes en 2022.

Il est à relever la qualité de ce partenariat, notamment dans le cadre des échanges avec le comité de suivi du Département de la cohésion sociale et de la solidarité qui permet de renforcer le dispositif et de travailler sur une optimisation des prises en charge des personnes âgées de la Ville de Genève.

Présence au Bureau d'information sociale

Dans le cadre de la réouverture du Bureau d'information sociale au mois de septembre, la Consultation sociale de Pro Senectute Genève, sur délégation de la Ville de Genève, est partenaire de ce dispositif interinstitutionnel. Ce dernier vient en aide aux personnes qui se trouvent dans une situation financière, sociale ou psychologique difficile en leur fournissant des informations, en identifiant les aides auxquelles elles ont droit et en les orientant vers les services utiles. Dans ce cadre, une assistante sociale de la Consultation sociale est présente lors de chaque permanence 2 fois par semaine.

Comité de suivi

La Ville de Genève et Pro Senectute Genève collaborent en définissant des processus de collaboration dynamique et prennent les mesures utiles à une collaboration coordonnée et efficace dans la mise en œuvre de leurs projets consacrés aux seniors de la Ville de Genève. A cette fin, un comité de suivi a été mis en place et s'est réuni 9 fois dans le courant de l'année 2023. Nous soulignons ici la qualité importante de nos échanges et la volonté mutuelle de fournir une prestation de qualité aux seniors de la Ville de Genève.

Nous exprimons également notre profonde reconnaissance à l'ensemble de nos collaborateurs et de nos collaboratrices. Ils/Elles ont travaillé sans relâche pour aider celles et ceux qui en ont besoin, pour leur offrir des conseils et trouver des solutions à leurs problèmes.

Joël Goldstein
Directeur général

Walid Douab
Directeur de la Consultation sociale

1. Nombre de personnes âgées accompagnées et effectifs de la consultation sociale en 2023

1'803 personnes ont été accompagnées par les assistant.e.s social.e.s de la Consultation sociale.

11'854,99 heures d'accompagnement ont été réalisées pour accompagner ces personnes.

14 assistant.e.s social.e.s pour un équivalent plein temps de **11,8** postes ont été nécessaires pour réaliser le travail lié à la consultation sociale auprès des seniors de la ville de Genève.

2. Répartition du temps d'assistance sociale effectuée par téléphone, en ligne, au sein de la Ville de Genève ou au sein des bureaux de Pro Senectute Genève

Répartition du temps par lieu d'entretien	**% d'heures**
Au domicile	31.51%
Bureau Pro Senectute	35.60%
Consultation domicile	1.54%
Par courrier	10.45%
Par courrier et par téléphone	5.67%
Par téléphone	15.23%
Total	**100.00%**

3. Statistiques des domaines d'accompagnement santé, aide administrative, aide au logement, aide financière, etc.

Domaine d'accompagnement	
Finances	49,64%
Habitat	25,75%
Questions juridiques et qualité de vie	15,58%
Santé	9,01%

4. Statistiques de la population accompagnée

Femmes	63.86 %
Hommes	36.14%
Âge moyen des hommes	76.96
Âge moyen des femmes	77.10

Pyramide des âges - Classe d'âge

Moins de 60 ans	7	0.39%
60 – 64 ans	42	2.36%
65 – 69 ans	409	23.00%
70 – 79 ans	642	36.11%
80 – 89 ans	474	26.66%
90 ans et plus	204	11.47%

5. Délai d'attente

Dossiers en attente - Moyenne délai d'attente - 2023				
Priorité 1	URGENCES			
Priorité 2	ACTIVATION DE DROITS			
Priorité 3	AUTRES aides non urgentes (AFI, Gestion, Admin)			
Moyenne par mois en jours	**Priorité 1**	**Priorité 2**	**Priorité 3**	**Commentaires**
janvier	23	55	62	
février	41	41	91	
mars	14	32	90	*Démarrage du processus de recrutement de 4 assistantes sociales (AS) pour compléter l'effectif dédié au secteur de la Ville de Genève.*
avril	18	37	90	
mai	41	49	78	
juin	25	37	84	
juillet	9	32	67	*Début d'activité de 3 AS sur le secteur Ville de Genève.*
août	7	11	49	
septembre	3	4	30	*Début d'activité de la 4ème AS - effectif complet de 14 AS dédiés au secteur Ville de Genève pour 11,5 EPT.*
octobre	7	6	26	
novembre	5	7	13	
décembre	1	7	2	
Annuelle	**16**	**27**	**57**	

6. Montant des aides financières octroyées

Le montant des aides financières octroyées à **435** bénéficiaires est de **CHF 662 800,61.**

Répartition selon la catégorie de dépense

Santé	44’424.99 CHF
Moyens auxiliaires	95’059.23 CHF
Habitat	292’004.15 CHF
Habillement	435.00 CHF
Mobilité	13’295.55 CHF
Social et socioculturel	108’ 099.91 CHF
Dépense de transfert	109’481.78 CHF

7. Pistes d’amélioration futures

Consultation sociale seniors en Ville de Genève

Le Département de la Cohésion Sociale et de la Solidarité souhaitait que la Consultation sociale seniors se tienne sur le territoire de la Ville de Genève. Après une période de recherche de locaux, des bureaux ont été trouvés et aménagés au 1, rue Cornavin. L’ouverture au public a eu lieu le 1er avril 2024.

Négociation du tarif horaire de la Consultation sociale

Le renforcement des ressources humaines et financières pour pallier les délais d’attente des bénéficiaires et les problèmes financiers de Pro Senectute Genève est nécessaire.

Le montant qui détermine la participation fédérale est fixé au niveau national pour l’ensemble des organisations cantonales de Pro Senectute, sans tenir compte des coûts liés aux différentes réalités cantonales. Cela engendre, dans le cadre du contrat de prestations, un manque de ressources pour couvrir les coûts réels de la Consultation sociale. Nos comptes 2023 affichent un déficit de CHF 1'074'000.-, lié principalement à l’insuffisance des subventions perçues. Pour couvrir le coût total, nous estimons que le montant horaire devrait être fixé à CHF 195.-.

Une négociation du tarif horaire de la consultation horaire de Pro Senectute Genève a été déposée le 23 juillet 2024 auprès de Madame Christina Kitsos, Maire de la Ville de Genève.

AVEC LE SOUTIEN DE LA VILLE DE GENÈVE
Avec le soutien de la
Loterie Romande
Pro Senectute Genève
Route de Saint-Julien 5 B
1227 Carouge
022 807 05 65
info@ge.prosenectute.ch
www.ge.prosenectute.ch
Pour soutenir :
IBAN CH78 0078 80000 Z155 0332 8

13. Réponse du Conseil administratif du 29 janvier 2025 à la question écrite du 30 octobre 2024 de M. Valentin Dujoux: «Affichage publicitaire commercial en Ville de Genève: où en sont les discussions concernant la prochaine concession?» (QE-773)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

Le 12 mars 2023, la population de la Ville de Genève refusait à 51,93% l'initiative municipale IN-6, «Genève zéro pub». Dans son communiqué de presse post-résultats, le Conseil administratif indiquait que l'initiative devenait alors caduque et qu'une nouvelle concession sera vraisemblablement mise au concours pour entrer en vigueur au 1er janvier 2025.

La stratégie climat de la Ville, document-cadre du Conseil administratif, mentionne néanmoins à la mesure 10 l'objectif de l'interdiction de la publicité commerciale sur son territoire. Plus globalement, cette stratégie vise à développer une société bas carbone.

Récemment, le *Courrier* publiait un appel, «Pour une interdiction des publicités en faveur des énergies fossiles»[2], signé notamment par une majorité des membres du Conseil administratif actuel.

Dès lors, et à quelques mois du renouvellement de la concession d'affichage, je souhaite savoir:

- si une nouvelle concession pour l'affichage commercial publicitaire avait été actée et, si oui, avec quel acteur et à quelles conditions;
- quels sont les éventuels changements qui seront apportés par rapport à la concession qui se termine fin 2024;
- si le Conseil administratif avait intégré ou allait intégrer le cas échéant les principes de responsabilité sociale, d'écologie et de soutien aux acteurs économiques locaux, ainsi que des critères d'exclusion pour les produits carbonés, dans la perspective de sa stratégie climat.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Lors de sa séance du 13 juin 2024, le Conseil administratif a validé le lancement de l'appel d'offres en vue du renouvellement de la concession d'affichage sur le domaine public de la Ville de Genève. Le contenu du cahier des charges

---

[1] *Mémorial* 182e année: Annoncée, No 24, p. 3902.
[2] https://lecourrier.ch/2024/10/01/pour-une-interdiction-des-publicites-en-faveur-des-energies-fossiles/ (consulté le 31 octobre 2024)

devait reprendre, dans ses principes, celui élaboré dans le cadre du précédent renouvellement de la concession d'affichage, selon la décision du 19 décembre 2023.

Le département de la sécurité et des sports (DSSP), le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), le département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), ainsi que le département de la culture et de la transition numérique (DCTN), en collaboration avec la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI), ont été chargés de la procédure d'attribution de la concession d'affichage pour la période 2025 à 2029.

Le Conseil administratif, lors de sa séance du 21 novembre 2024 a validé la proposition du comité d'évaluation, en attribuant la concession d'affichage pour la période 2025 à 2029 à Goldbach Neo. Le comité d'évaluation était composé des six personnes, dont un membre de chaque département municipal.

Les critères de sélection étaient les suivants:

Critère	Libellé	Pondération (en %)
A	Montant de la redevance annuelle versée à la Ville de Genève sur une base de douze mois	50%
B	Qualité et crédibilité de l'offre financière	20%
C	Compétences techniques et qualité des prestations dans le cadre de projets similaires; expérience et références du/de la candidat-e	10%
D	Utilisation de moyens respectueux de l'environnement	10%
E	Capacité économique (garanties de solvabilité et de pérennité de l'entreprise)	5%
F	Organisation du/de la candidat-e, notamment concernant la compétence du personnel et la disponibilité de personnel pour le marché concerné	5%

S'agissant des modifications clés apportées au précédent appel d'offres, la pondération du critère portant sur le «montant de la redevance» est passée de 70 à 50%, afin de permettre le rajout d'un critère «qualité et crédibilité de l'offre financière», pondéré à 20%. Par ailleurs, la pondération du critère «respect de l'environnement» est passée de 5 à 10%.

Pour ce qui a trait à l'utilisation de moyens respectueux de l'environnement, le cahier des charges mentionnait que le candidat devait remettre tout certificat

ISO ou équivalent attestant de l'engagement de l'entreprise en faveur du respect de l'environnement.

Enfin, une clause de révocation a été rajoutée au contrat de concession, stipulant que si le concessionnaire devait ne pas réussir à atteindre au moins 80% du montant de la redevance annoncée à compter de la deuxième année d'exploitation, la Ville de Genève aurait la possibilité de révoquer la concession.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Marie Barbey-Chappuis

14. Propositions des membres du Conseil municipal.

Néant.

15. Interpellations.

Néant.

16. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Nous reprendrons à 20 h 30. Notre vice-président présidera le début de la séance et je vous rejoindrai rapidement. Je vous souhaite un bon appétit.

Séance levée à 18 h 55.

SOMMAIRE

1. Exhortation 8148

2. Communications du Conseil administratif 8148

3. Communications du bureau du Conseil municipal 8149

4. Questions orales 8149

5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le projet de délibération du 22 mai 2023 de Mmes et MM. Salma Selle, Christel Saura, Dalya Mitri Davidshofer, Amanda Ojalvo, Leyma Milena Wisard Prado, Matthias Erhardt, Valentin Dujoux, Ahmed Jama, Pascal Holenweg, Théo Keel, Jules Lorenzi, Corinne Bonnet-Mérier, Manuel Zwyssig, Bineta Ndiaye, Christian Zaugg, François Mireval, Patrizia de Saab D'Amore et Melete Solomon-Kuflom: «Des assemblées citoyennes pour plus de démocratie dans l'aménagement de la ville» (PRD-338 A). Suite du premier débat 8153

6. Rapports de majorité et de minorité de la commission des sports chargée d'examiner le projet de délibération du 25 mars 2024 de M. Christo Ivanov: «Mise aux normes des locaux vides dans l'école des Eaux-Vives au bénéfice du Judo Club des Eaux-Vives et d'autres associations selon le compromis issu du projet de délibération PRD-301» (PRD-353 A/B) 8163

(Interventions) 8192

7. Réponse du Conseil administratif du 30 janvier 2025 à la motion du 11 septembre 2019 de Mmes et MM. Marie Barbey-Chappuis, Lionel Ricou, Jean-Luc von Arx, Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Anne Carron, Souheil Sayegh et Léonard Montavon: «Fermeture des crèches en été: pour une permanence estivale» (M-1463) 8204

8. Réponse du Conseil administratif du 17 janvier 2025 à la pétition du 3 octobre 2023: «Mettons un terme à l'activité des chevaux de calèche dans la ville de Genève» (P-501) 8207

(Interventions) 8208

9. Réponse du Conseil administratif du 23 janvier 2025 à la résolution du 3 mars 2020 de Mme et MM. Omar Azzabi, Alfonso Gomez et Delphine Wuest: «Pas de qualité de l'air sans données adéquates et pas de mesures dans l'illégalité!» (R-259) 8210

(Interventions). 8217

10. Réponse du Conseil administratif du 15 janvier 2025 à la question écrite du 1er novembre 2023 de M. Christo Ivanov: «La Ville de Genève applique-t-elle correctement le droit supérieur en formulant de nouvelles exigences auprès des professionnels qui doivent stationner dans le cadre de leurs activités?» (QE-732) 8218

11. Réponse du Conseil administratif du 13 février 2025 à la question écrite du 12 février 2024 de Mmes et MM. Anne Carron, Fabienne Beaud, Jean-Luc von Arx, Aurélien Borgeaud, Oana Cotoi, Alain de Kalbermatten et Luc Zimmermann: «Quel avenir pour le Théâtre du Léman?» (QE-747) 8221

12. Réponse du Conseil administratif du 30 janvier 2025 à la question écrite du 7 octobre 2024 de Mmes et MM. Fabienne Beaud, Luc Zimmermann, Yves Herren, Anne Carron, Fabienne Aubry-Conne, Oana Cotoi, Roger Gaberell et Mark Giannelli: «La Ville assiste-t-elle bien les seniors qui recourent à un suivi administratif?» (QE-764) 8224

13. Réponse du Conseil administratif du 29 janvier 2025 à la question écrite du 30 octobre 2024 de M. Valentin Dujoux: «Affichage publicitaire commercial en Ville de Genève: où en sont les discussions concernant la prochaine concession?» (QE-773) 8235

14. Propositions des membres du Conseil municipal 8238

15. Interpellations 8238

16. Questions écrites 8238

Le mémorialiste:
Gérard-Philippe Riedi